

LA MACHINE

MAG#2018

UNE VILLE QUI AVANCE !!!

UNE BELLE RENTRÉE POUR TOUS LES ENFANTS DE LA MACHINE !



**« L'ÉCLAT DE LA PASSION ATTENDRIT LES VISAGES
DANS LES YEUX LA FRAICHEUR TOURNE SA ROUE DE PLUMES
LES REVES INSOUCIANTS VONT PAR TOUS LES CHEMINS »**

PAUL ÉLUARD


La Machine
Cœur de forêt



PLATRERIE PEINTURE
Ent. Ponsot

58300 CHAMPVERT - Tél. 03 86 25 25 05 - Port. 06 08 10 81 60

PLATRERIE PEINTURE
Traitement de façades - isolation extérieure Résine - Epoxy

Ent. Ponsot

14, rue L'Hospied - 58300 CHAMPVERT
Tél. 03 86 25 25 05 - Fax 03 86 25 34 65
Diplo 1993 Port. 06 08 10 81 60 Spécial : 7 personnes

INDUSTRIE - ENTREPRISES - PARTICULIERS

POUR TOUTES VOS EXCURSIONS - VOS TRANSFERTS AÉROPORTS

VOYAGES GONIN Autocars et Minibus Grand Tourisme

52, route de La Machine - **ST-LÉGER-DES-VIGNES**
Tél. 03 86 77 11 44 Fax 03 86 25 04 37
E-mail : voyages-gonin@wanadoo.fr

TAXI MACHINOIS - AIRPACH Thierry

Courtes et longues distances **14, rue Salengro**
Transport de malade assis **58260 LA MACHINE**
Toutes distances 7j/7 **06 62 48 08 33**

Intermarché HYPER

SA Madélie - Sylvie et Fabrice PONTI
Route de Decize - 58260 LA MACHINE
Tél. 03.86.50.44.21 - Fax. 03.86.50.81.23

prêts pour la révolution de la ressource
Une ingénierie intégrée

SAPERE SAS
AGENCE DE MONTES
67 Boulevard du Pré Placé - 92011
75005 PARIS - France
Tél. : 01 46 13 26 73 / Fax 01 46 13 60 74
www.sapere.com

INORE GROUPE
IMPRESSION

Imprimerie copier, reliure et grand format

VARENNES-VAUZELLES - 03 86 71 05 70
www.inoregroupe.fr - contact@inoregroupe.fr

SARL RICHMOND COUVERTURE

Depuis 60 ans, notre souci, vous mettre à l'abri

UNE RAISON DE PLUS POUR NOUS CHOISIR

RÉNOVATION TOUS STYLES

UNE ÉQUIPE A LA HAUTEUR

Tél. 03 86 50 84 68 - 58260 LA MACHINE

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Bâtiment & Tertiaire

Gérard NATY

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE - VENTILATION - VMC
AUTOMATISMES - CABLAGE D'ARMOIRE
DETECTION INCENDIE - INTRUSION
INTERPHONE - CONTRÔLE D'ACCÈS

Entreprise qualifiée QUALIFELEC

13, rue Raoul-Follereau - 58260 LA MACHINE
Tél. 03 86 50 93 82

BOULANGERIE - PATISSERIE
PAILLERET Alain

37, rue Jean-Jaurès - 58260 LA MACHINE
Tél. 03.86.50.83.84

Copie Fax

50 bis Boulevard Caille Copernic
58040 Varennes Vauzelles
Tél. : 03 86 26 45 04
Fax : 03 86 26 45 28

commercial@copiefax.fr
http://www.copiefax.fr

2 Rue Andréon
Paris 84015
19000 Bourges
Tél : 02 46 68 67 12
Fax : 02 46 68 67 13

Coté 1 et 2 Système d'Imagerie Numérique
Photocopies - Descriptions - Publications - Travaux de Plans

LA MACHINE À BINOCLES

Un opticien plus proche de vous

20 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
58260 LA MACHINE
TÉLÉPHONE : 03 86 50 04 19
lamachineabinocles@gmail.com

2^{ème} paire à 1€*

Bilan visuel gratuit

Déplacement à domicile

STÉPHANE PONTILLAUD
OPTICIEN DIPLÔMÉ

* pour correction en magasin

SOMMAIRE



LE MOT DU MAIRE	5
LES FINANCES	6/7
LES TRAVAUX	8/11
LA GESTION DE NOS CIMETIERES	12
L'URBANISME	14/15
L'ADMR /FOYER DES ROSES	16
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	17
L'ECOLE DU SOCLE	18/19
LES ECOLES	20
LE CENTRE SOCIO CULTUREL	21
LE BAIN DOUCHE JEUNES	22
L'ECOLE DE MUSIQUE / ORCHESTRE D'HARMONIE	23
LA BIBLIOTHEQUE	24
LE MUSEE ET L'AMACOSMI	25
LES SPORTS EN IMAGES	26/27
L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	28
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS / PAROLE A	29
ETAT CIVIL	30
BIENVENUE BEBE / LA SOURIS VERTE	31
LA GESTION DES DECHETS	32
LE BIEN VIVRE A LA MACHINE	33/34
LA MACHINE A RIRE	35
LA LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA MACHINE	36
ZOOM SUR V.A.C VIRTUAL AGAINST CANCER	37
L'AGENDA 2019	38
LE RECENSEMENT	39
LA MACHINE PRATIQUE	40
QUELQUES CONSEILS	41

Directeur de la publication : Daniel BARBIER

Rédaction : Carole BORNET

Photos : ©Yohann WALSEWSKI

Créations graphiques et mises en pages : STUDIO B DESIGN - 58660 Coulanges-lès-Nevers

Photo couverture : ©Yohann WALSEWSKI

Impression : Inore Groupe - Varennes-Vauzelles



**Forêts
Scierie
Travaux
Energies
Transports**

BBFservices

Saint-Péreuse 58110
Tél. **03 86 84 40 12**
Fax. 03 86 84 41 36
info@bongard-bazot.fr
www.bongard-bazot.fr

BBFscierie

La machine 58260
Tél. **03 86 50 93 50**
Fax. 03 86 50 98 03
contact@bbf-scierie.fr
www.bbf-scierie.fr

TRAVAUX PUBLICS & FORESTIERS



- AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES
Étangs, rivières, canaux
- PRÉPARATION DU SOL - Arasage, dessouchage, mise en andains, broyage
- TERRASSEMENT - Pistes et routes forestières, plateformes



FORÊTS

- CRÉATION OU AMÉLIORATION
Infrastructures (dessertes, places de dépôt, zones de retournement pour grumiers)
- ABATTAGE
Feuillus et Résineux, Manuel et Mécanisé
- DÉBARDAGE
Débusqueurs et Porteurs



TRANSPORTS



EXPLOITATION FORESTIÈRE



ENERGIES



SCIERIE

- SCIAGE
- CHARPENTE
- TRAVERSE
- CALAGE
- COFFRAGE
- EMBALLAGE
- PALETTES
- LAMES DE BARDAGE
- LAMES DE PARQUET
- PLINTHES
- LAMES DE TERRASSE

Votre partenaire près de chez vous

Ets ZAWORSKI

Fioul Domestique ordinaire

ESSO Fioul 4 saisons Plus

Charbon - Allume-feux

Briquettes de lignite

Granulés de bois-Pellets

Gazole non-routier GNR

Qualité supérieure

NETTOYAGE
DE CUVES
A FIOUL

ESSO
Fioul
4 Saisons Plus



17, route de Decize – 58260 LA MACHINE
Tél. 03.86.50.81.21
Fax. 03 86 50 85 04
paiement par carte CB

Livraison rapide à domicile

L'énergie est notre avenir économisons la !

LE MOT DU MAIRE



MADAME, MONSIEUR,

Le monde nous impose son rythme, les démocraties sont fragilisées, le projet Européen de paix est menacé par la montée du nationalisme et du populisme. Et pourtant !

Et Pourtant la vie bat son plein, prend toute sa saveur et il est bon de se souvenir des heures d'or de notre existence. La Machine a eu la chance d'investir dans ces instants privilégiés au cours des derniers mois.

Il n'y a pas élément plus fédérateur que le patrimoine de la commune : il a une histoire que tous peuvent se partager. Il appartient à tous puisqu'il est le décor de tous.

Ce cadre de vie fait l'objet de toutes les attentions de la part de l'équipe municipale et des collaborateurs des différents services : poursuite de l'aménagement du centre bourg, construction d'un pôle médical, entretien des réseaux, intense programme d'économie d'énergie, rénovation de la gendarmerie, restauration de l'église, embellissement...

Ces opérations sont menées sans recours à l'emprunt avec un endettement égal à zéro et un gel des taux d'imposition communaux depuis 11 ans.

Construire un pôle d'excellence et de culture au cœur d'un territoire apprenant et donner à tous les élèves les clés pour devenir des citoyens éclairés et responsables. Tel est l'harmonieux projet de l'école du socle (dispositif expérimental dont La Machine est pionnière en Bourgogne Franche Comté) associant l'école maternelle "Jacques Prévert", l'école primaire "Albert Camus" et le collège "Jean Rostand". Accompagner la réussite des élèves reste notre plus beau devoir.

La labellisation "génération 2024" accordée à nos établissements scolaires nous rappelle que les valeurs de l'olympisme peuvent se décliner aisément par la formidable action de nos associations locales et l'engagement sans faille de leurs bénévoles. Du plus jeune au plus âgé, ces citoyens engagés nous offrent des copeaux de bonheur chaque jour. Ils ont en commun avec les élus municipaux de servir la République, la démocratie et l'intérêt général.

Une présence aimante veille aussi sur nous par la richesse de l'activité déployée par nos professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) et de sécurité (gendarmes, pompiers,...). Nous leur exprimons notre gratitude.

L'amitié que vous partagez avec les commerçants et artisans, l'estime que vous portez aux agriculteurs et chefs d'entreprises sont le gage de l'attractivité de La Machine. Soyez des ambassadeurs de notre territoire : faites le vivre !

La société n'est pas facile. Saisir ce qui est blessé dans l'humanité de nos compagnons d'aventure est une préoccupation constante. La commune reste le premier pilier d'où jaillit l'Arc Républicain : le désir de vivre ensemble et de partager une histoire.

Le vieil Aristote nous a ouvert le chemin en rappelant "qu'être heureux ne signifie pas que tout est parfait, cela signifie simplement que vous avez décidé de regarder au delà des imperfections".

■ **LES VŒUX**
DE LA MUNICIPALITÉ
 mercredi 9 janvier 2019,
 18 h, salle des fêtes.
Venez nombreux

DANIEL BARBIER,

Maire de LA MACHINE

Conseiller Départemental

Président de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre

FINANCES

« UNE GESTION RIGOUREUSE : LA MÉMOIRE DES PROMESSES »

À l'heure où les Machinois viennent de s'acquitter de leur taxe d'habitation et de leur taxe foncière pour les propriétaires, chacun est en droit de se demander comment sont gérées les finances de la ville, ces taxes représentant une partie des recettes de la collectivité. Où va cet argent ? Comment est-il géré ?

Vous trouverez, ci-dessous et ci contre, une analyse succincte et comparative de la gestion, en 2017, par vos élus, des finances de La Machine.

A VOUS DE JUGER !

Y sont repris, tant en recettes (produits) qu'en dépenses (charges) les principaux ratios de niveau exprimés en euros par habitant.



L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE ANNÉE 2017

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de foyers fiscaux	2065			
Dont part des foyers non imposables	67,7 %	59,7 %	54,2 %	56,3 %
Revenu fiscal moyen par foyer (en euros)	18 408	22 714	26 745	27 040
Valeur locative moyenne des locaux d'habitation	2444	2901	3367	3 121



ÉTAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Nature	Montant en € par habitant			
	LA MACHINE	Communes Nièvre	Communes Région	Communes de France
Encours total de la dette (à rembourser)	00	517	617	689
Annuités de remboursement	00	57	86	95
Fonds de roulement au 31/12/2015	1133	473	341	377



SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET - 2017

RECETTES

Nature du produit	Montant en € par habitant			
	LA MACHINE	Communes Nièvre	Communes Région	Communes de France
Total des produits	878	1013	798	878
Dont impôts locaux	318	282	334	375
Autres impôts et taxes	30	191	41	51
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'Etat)	252	160	113	144
Péréquation et compensation	76	91	65	66
Fiscalité reversée par intercommunalité	138	190	130	124

DÉPENSES

Nature de la charge	Montant en € par habitant			
	LA MACHINE	Communes Nièvre	Communes Région	Communes de France
Total des charges	741	855	634	712
Dont charges de personnel	402	445	317	361
Achats et charges externes	160	244	204	218
Charges financières	0	17	19	23
Contingents (aide sociale + pompiers)	62	55	25	33
Subventions versées aux associations	79	58	33	38



UN ACTE CITOYEN AU SERVICE DES MACHINOIS LA MACHINE A RECONDUIT SES TAUX POUR 2018.

Comme en 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, les taux d'imposition ne changent pas en 2018.



PRÉCISIONS DE DANIEL BARBIER, Maire « Lors de mon élection en 2001, il y avait 25 emprunts en cours pour un capital d'origine souscrit de 2 203 008,22 euros. Au 1er janvier 2001, le capital restant dû était de 1 197 371,44 euros. L'annuité s'élevait alors à 255 935,21 euros et se composait de 75 819,97 euros en intérêts et 180 115,24 euros en remboursement de capital. » Aujourd'hui, l'endettement est égal à zéro euro pour le budget principal de la commune : il n'y a plus d'emprunt en cours.



NOUVEAUTÉ POUR LE BUDGET 2018 : « GÉNÉRATION 2024 » UN OUTIL DE CITOYENNETÉ FINANCIÈRE

Souhaitant favoriser une meilleure implication des citoyens dans la gestion publique locale, le conseil municipal s'est engagé dans une démarche de « budget participatif » en fléchant 10 000 euros lors du vote du budget 2018.

Il s'agit de permettre l'inclusion de machinois(es) au sein du cycle budgétaire de la collectivité et d'engager une dynamique collective valorisant les initiatives des associations notamment sportives. Un appel à projets est actuellement en cours alors n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions

LA MACHINE : fière de son patrimoine humain !



GRAND CRU D'ÉCOLOGIE :

- La valorisation des certificats d'économies d'énergies issues d'opérations réalisées sur les biens propres de la commune a rapporté 7 474.60 € à La Machine au titre de 2017.

La Machine est la commune du département de la Nièvre ayant déposé le plus de certificats d'économies d'énergies lui permettant ainsi d'obtenir la médaille d'or pour l'édition 2017 avec 3 608 KWh cumac/habitant (la 2^{ème} est Ouagne avec 577KWh cumac/hab et la 3^{ème} est Varennes Vauzelles avec 414 KWh cumac/hab).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 4 291 € investis chaque jour en 2017 au service de l'économie locale et des usagers.
- 3 930.44 € c'est le coût représenté pour la vérification des 44 poteaux incendie situés sur le territoire communal.
- L'éclairage public a mobilisé 29 561 € l'année passée.



TAUX DES IMPOSITIONS 2017

Taux des Impositions				
Taux appliqués %	LA MACHINE	Communes Nièvre	Communes Région	Communes France
Taxe d'habitation	12,60 %	14,97 %	10,37 %	13,27 %
Foncier bâti	19,16 %	14,69 %	15,99 %	17,58 %
Foncier non-bâti	53,74 %	40,37 %	38,05 %	49,46 %
Taxe enlèvement ordures ménagères appliqué à l'intercommunalité	12,34 %	10,04 %	8,95 %	10,51 %



LES TRAVAUX

LES TRAVAUX : 2 426 230,61 EUROS TTC AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET DES USAGERS

ASSAINISSEMENT	37 643,81 €
Analyses station (Laboratoire départemental)	2 398,81 €
Curage bassins (Veolia : 7 613,03 € + Amendements : 2 076 €)	9 700,00 €
Épandage boues (ETA Chopin : 6 156,00 € + chaux vive : 8 000,00 €)	15 000,00 €
Plan d'épandage (Valterra)	3 500,00 €
Analyses complémentaires (Valterra)	895,00 €
Assistance technique station (Service de l'eau)	650,00 €
Suivi épandage des boues (Chambre d'agriculture)	600,00 €
Échographe station d'épuration (Hendress hauser)	1 350,00 €
2 pompes KSB (Bobin)	4 150,00 €

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT	170 090,00 €
Diagnostic (Safège)	106 462,00 €
Maîtrise d'œuvre travaux tranches 2 et 3 (Safège)	27 628,00 €
Travaux tranche 1 (Hydrelec)	36 000,00 €

RENOVATION CHAUSSEE	41 100,00 €
Coulis : Rues Niot, Cendriers, Renard et Rolland (Enroplus)	41 100,00 €

VOIRIE	36 683,24 €
Trottoir rue Jules Renard (Régie)	1 950,00 €
Peinture de route (Signanet)	1 556,40 €
Stock 0/20 rouge 400 tonnes (Bézille)	6 500,00 €
Panneaux de signalisation (Girod)	3 000,00 €
Marquage couloir handicapés rue Roblin (Signanet)	1 398,84 €
Marquage parkings entrée de ville (Signanet)	670,00 €
Achat 7 bancs (Déclic)	3 430,00 €
Potelets entrée de ville (Adequat)	596,40 €
Émulsion petite rue du Moulin à Vent (Guinot)	1 881,60 €
Trottoir + parking enrobé rue PV Couturier (Colas)	15 700,00 €



AMENAGEMENT BAS DU BOURG 3 ^{ÈME} TRANCHE	29 131,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre (A2i)	29 131,00 €

RENOVATION RUE MACHECOURT	452 929,68 €
Travaux France Telecom (Sobeca)	34 836,00 €
Travaux d'éclairage public (Siseen) subv. 10 900,00 euros	52 320,00 €
Participation câblage (Orange) restitution 1679,10 euros	1 884,17 €
Travaux de voirie, AEP et assainissement (Colas)	336 852,00 €
Travaux d'eau (Véolia)	27 037,51 €

EAU - POTEAUX INCENDIE	11 613,73 €
Vérification et entretien PI (Véolia)	4 600,00 €
Suppression réseau privé rue Jean Jaurès (Véolia)	1 963,20 €
Branchement rue des Coupes (Véolia)	1 929,04 €
Réalisation 2 branchements rue Gendarmerie (Véolia)	3 121,49 €

**ECLAIRAGE PUBLIC****3 336,00 €**

Candélabre chemin piéton inter (SIEEEN) sub 695 euros

3 336,00 €

LEGIONNELLES**1 228,97 €**

Recherche de légionnelles (Laboratoire Départemental)

1 228,97 €

EXTINCTEURS**1 460,16 €**

Vérifications

536,76 €

Essais désenfumage

181,80 €

Remplacements d'extincteurs + 10 ans (CFPI)

741,60 €

VISITES INSTALLATIONS GAZ ET ELECTRIQUES**3 600,00 €**

Vérifications électriques

2 800,00 €

Vérifications gaz (Socotec)

800,00 €

ADA'P ERP BATIMENTS COMMUNAUX**3 000,00 €**

Travaux de mise en conformité (Régie)

3 000,00 €

**MAISON DE SANTE****688 037,80 €**

Maîtrise d'œuvre (Quatro)

39 000,00 €

Missions contrôles, SPS (Socotec)

10 900,00 €

Raccordement FT (Orange)

912,00 €

Travaux 12 lots

634 203,00 €

Diagnostic amiante (Socotec)

1 080,00 €

Équipement incendie (Cfpi)

508,80 €

Division foncière et en volume (Adage)

1 434,00 €

**MAISON DES SERVICES AU PUBLIC****614 730,00 €**

AMO (Acte Plus)

5 940,00 €

Maîtrise d'œuvre (Perrin Recoules)

38 790,00 €

Travaux (programmés sur 2019 - estimation)

570 000,00 €

TRAVAUX ECOLES**9 281,79 €**

Pose film solaire classe directrice maternelle (Styl'pub)

721,79 €

Étude radon écoles (Véritas)

2 160,00 €

Peinture toilettes A. Camus (Régie)

800,00 €

Brise vue clôture maternelle (Régie)

800,00 €

Remplacement bloc porte maternelle (Miroglace)

4 800,00 €



LES TRAVAUX

TRAVAUX BATIMENTS

177 317,89 €

MAIRIE	800,00 €	
Maintenance Portes automatiques (Record)		800,00 €
SALLE POLYVALENTE	35 510,12 €	
Remplacement baies vitrées vestiaires (Boudot)		29 907,46 €
Remplacement tuyauterie douches (Fernandes)		3 864,00 €
Placard handball sur mezzanine (Régie)		200,00 €
Plinthe mezzanine (Régie)		190,00 €
Thermostat logement (Fernandes)		147,40 €
Porte logement gardienne (Guillet)		1 201,26 €
SALLE DES FÊTES	7 788,43 €	
Remplacement désenfumage (Richmond)		3 684,00 €
Mise en place automate chaufferie (Cofely)		3 762,43 €
Vérification ligne cuisson (Euromat 18)		342,00 €
BDJ	600,00 €	
Isolation combles (Régie)		600,00 €
MARIE CURIE	3 463,32 €	
Isolation combles espace Marie Curie (Boudot)		2 964,95 €
Réparation plancher espace Marie Curie (Boudot)		498,37 €
CENTRE CHRISTIAN GROS	5 388,00 €	
Fenêtres entrée (Boudot)		5 388,00 €
BIBLIOTHEQUE	531,62 €	
Boîte à livre bibliothèque (Régie)		150,00 €
Panneau porte d'entrée bibliothèque (Nevers enseigne)		100,00 €
Signalétique urbaine bibliothèque (Girod)		281,62 €
MUSEE	1 020,96 €	
Fuites toiture archives + chéneau (Richmond)		1 020,96 €
GALIBOTS	3 986,80 €	
Peinture WC (Régie)		750,00 €
Réfection et isolation toiture WC (Richmond)		3 136,80 €
Achat d'un téléphone (Ugap)		100,00 €
CENTRE DES GLENONS	4 700,00 €	
Peinture locaux école de musique (Régie)		1 950,00 €
Luminaires école de musique (Régie)		1 000,00 €
Peinture salles bâtiment D (Régie)		1 750,00 €
ATELIERS MUNICIPAUX	11 900,00 €	
Fosse atelier mécanique (Régie)		500,00 €
Bac rétention local fioul (Régie)		1 800,00 €
Isolation local fioul (Régie)		650,00 €
Réfection mur entre cases (Régie)		1 000,00 €
Remplacement fenêtres et portes locaux (Guillet)		7 950,00 €
GENDARMERIE	101 628,64 €	
Peintures extérieures brigade et logements (Ponsot)		45 517,50 €
Remplacement radiateurs et VMC logements (Naty) en cours de réalisation		25 124,00 €
Remplacement portes et isolation combles (Boudot) en cours de réalisation		29 947,14 €
Pose revêtement de sol + pot peinture 1 pièce (Régie) en cours de réalisation		500,00 €
Diagnostic amiante complémentaire (Socotec)		540,00 €



LOGICIEL ADS

9 235,20 €

Achat logiciel droit des sols R'ads (Sieeen)		5 400,00 €
Formations au logiciel (Sieeen)		1 800,00 €
Maintenance annuelle (Sieeen)		2 035,20 €

JEUX EXTERIEURS

411,65 €

Contrôle équipements ludiques (Soléus)		411,65 €
--	--	----------

**SPORTS****11 358,80 €**

GYMNASTIQUE	1 200,00 €	
Réparation praticable (Gymnova)		1 200,00 €
FOOTBALL	8 982,80 €	
Achats de filets (Casal Sports)		350,00 €
Achat poteaux corners Sokols (Casal sports)		100,00 €
Achat buts transportables (Mefran)		2 600,00 €
Détecteurs intérieurs et extérieurs vestiaires E. Marets (Naty)		3 136,80 €
Panneau stade Etienne Marets (Nevers enseigne)		396,00 €
Plâtre traçage terrain (Doras)		700,00 €
Peinture traçage terrain (Courtigné)		1 700,00 €
TENNIS	1 176,00 €	
Réfection courts (Lacquet)		1 176,00 €

DIVERS**124 040,89 €**

Suivi énergétique chaufferies bts communaux (Altergie)		2 500,00 €
Remise aux normes électriques dans divers bâtiments (Régie)		2 100,00 €
Peinture bâtiment PV Couturier (Cibik)		2 655,47 €
Peinture école du Socle (Ponsot)		10 312,80 €
Fabrication et mise en place d'un portillon bâtiment communal (Jcd2)		2 000,00 €
Élagage bois des Sœurs (ONF)		6 321,42 €
Élagage platanes Glénons (Vagne)		3 100,00 €
Clôture dépôt entre les stades (Lagoutte)		6 950,00 €
Achat table recyclée Bois des Sœurs (Virages)		1 092,00 €
Achat 3 bancs recyclés Bois des Sœurs (Déclic)		1 930,00 €
Illuminations (Blachère)		3 700,00 €
Achat 90 chaises salle B3 (Méfran)		2 095,20 €
Carte feux tricolores (BBF réseaux)		600,00 €
Contrôle barnums (Soleus)		258,00 €
Sono salle des fêtes (Ultrasons)		720,00 €
Débroussailleuse (Guilbault)		770,00 €
Taille haies (Guilbault)		700,00 €
Réfection de la statue de la Sainte (Cibik) - réalisation prochaine		1 236,00 €
Nacelle (livraison en 2019)		75 000,00 €

Les services techniques

Chaque année, nous nous devons de rappeler l'intervention de nos services techniques sur le domaine communal : action indispensable et appréciée appelée «travaux en régie municipale» : entretien de la voirie et trottoirs. Bâtiments communaux. Eclairage public. Espaces verts et fleurissement. Cimetières. Suivi quotidien du fonctionnement de la station d'épuration et de déversoirs d'orages.

TOTAL GENERAL = 2 426 230,61 €

LES TRAVAUX



LA GESTION DE NOS CIMETIÈRES

Cliché pris par Philippe Walczewski



Depuis mars 2016, un groupe de travail a été mis en place pour assurer la gestion de nos cimetières, action commencée en 1995.

« Quant il pleut sur les cimetières du monde, il pleut des gouttes de visages »

Ce travail nécessite différentes procédures :

- Procédure de reprise de sépultures en état d'abandon

Comme dans de nombreux cimetières, beaucoup de tombes sont laissées à l'abandon dans un état de délabrement avancé, présentant des risques pour la sécurité des usagers (comme la chute de pierres tombales) et des problèmes de salubrité.

La municipalité de la commune de LA MACHINE, parfaitement consciente de cette situation, et en application des articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ces problèmes. Une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon a donc été engagée au cimetière n° 1 (ancien cimetière), rue Daniel Michel.

Un premier constat de sépultures en état d'abandon a été effectué le 15 novembre 2016 (le carré en haut à gauche de l'ancien cimetière). Une deuxième procédure de constat de sépultures en état d'abandon a été effectuée le 9 octobre 2018 (le carré en haut à droite de l'ancien cimetière).

La liste des sépultures faisant l'objet de cette procédure est consultable à la mairie et au cimetière, de manière à ce que tout éventuel ayant-droit puisse être informé. Des affichettes ont également été apposées sur chacune des sépultures

concernées. Ainsi chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien et de propreté, durant un délai de trois ans (une demande de travaux doit être déposée préalablement en mairie).

Aujourd'hui, cette démarche concerne 207 concessions dont la liste est consultable en mairie pendant tout le déroulement des procédures qui s'étalent sur trois ans pour chacune d'elles. Les familles désirant conserver leur tombe sont invitées à se faire connaître en mairie au 03.86.50.49.00.

- Procédure de reprise de concessions échues

Nos cimetières comptent un certain nombre de concessions expirées depuis plus de deux ans et non renouvelées. Or, les concessionnaires ou leurs ayants-droits ont un délai de deux ans à compter de la date d'échéance pour procéder au renouvellement de leur concession, pour une durée équivalente ou supérieure. À l'expiration de ce délai et à défaut de renouvellement, la Ville de LA MACHINE pourra disposer du terrain, sans formalité (arrêté ou publicité), selon l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et deviendra propriétaire des monuments s'il en existe encore.

C'est pourquoi, il est conseillé aux concessionnaires ou leurs ayants-droits de reprendre leur titre de concession afin de connaître la date d'expiration ou de se renseigner en mairie au 03.86.50.49.00.

LES CIMETIÈRES DE LA MACHINE À L'HEURE D'INTERNET

Les utilisateurs ont accès à une présentation des trois cimetières (ancien cimetière, nouveau cimetière et cimetière des Marizys), mais également aux :

- horaires d'ouverture des cimetières,
- tarifs de l'année en cours,
- règlement des cimetières,
- concessions arrivant à échéance dans l'année,
- liste des opérateurs funéraires de la Nièvre,
- démarches à suivre en cas de décès.

Le logiciel permet également de localiser une sépulture à partir du nom du concessionnaire ou d'une personne inhumée. Un message d'alerte est d'ailleurs affiché lorsque la concession est arrivée à expiration. Connectez-vous via le site de la Ville de LA MACHINE et cliquez sur l'onglet « infos pratiques » « cimetières ».

GROUPE DE TRAVAIL

- Bérénice DENTELLE
- Patrick SIMONIN
- Nicolas BEAULIEU
- Charles FOUCAULT
- Jean François GUILBERT
- Michel RAPIAT
- Marie-Christine VINGDIOLET
- Aldino DELLA TOFFOLA

INFOS/BRÈVES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD-NIVERNAIS

Constituée de 20 communes, la Communauté de Communes du Sud Nivernais (CCSN) représente la troisième intercommunalité du département en termes de population avec ses 22 394 habitants (source INSEE – population totale 2017).

SES COMPÉTENCES SONT NOMBREUSES :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire
- Création et gestion de maison de services au public
- Construction ou aménagement de nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires



RÉALISATIONS 2018

- Elaboration d'un diagnostic de territoire et signature d'un contrat cadre de partenariat avec le Département de la Nièvre (723 424€ disponibles pour des projets communautaires et communaux).
Les opérations communales « Aménagement d'une Maison de Services au Public » et « Travaux de la 3^e tranche d'aménagement du Centre Bourg de La Machine » font partie des opérations soutenues par ce contrat cadre, ainsi que l'opération communautaire « Etude de faisabilité et de programmation pour la rénovation et l'extension du Musée de la Mine ».
- Organisation du 2^e salon SINO, édition d'un calendrier des manifestations à l'échelle du Sud Nivernais, mise en place d'un schéma intercommunal de randonnée avec l'ouverture de trois premiers sentiers sur les communes de d'Avril sur Loire, Thuinges et Verneuil.
- A Lucenay les Aïx : travaux d'aménagement pour l'implantation d'une station-service.
- A Decize : création d'un sentier sensoriel sur l'île de Caqueret, travaux de l'Office de tourisme intercommunal et début de réhabilitation de l'Aire de Passage des Gens du Voyage.
- A Imphy : aménagement d'une voirie d'accès sur la Zone des Petits Champs et projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire
- A Champvert (au Port de la Copine): début des travaux de création d'un Centre Technique Fluvial et d'un bâtiment dédié à l'emploi et la formation nautique.
- A Saint Léger des Vignes : réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour l'aménagement de l'Espace Confluence (Musée de la Marine Fluviale et Centre Fresneau).
- A La Machine : 2^e tranche de travaux de voirie sur la route menant à l'Etang grenetier (voir photo ci-dessus)
- Implantation de stations de gonflage et de réparation de vélos en libre-service à la halte nautique de Fleury sur Loire et au Port de La Jonction de Decize.



URBANISME

VOUS VOULEZ AGRANDIR, TRANSFORMER, ISOLER VOTRE HABITAT, RECHERCHER DES AIDES FINANCIÈRES, UNE ASSISTANCE GRATUITE PEUT ÊTRE APPORTÉE PAR LE SCOT DU GRAND NEVERS GRÂCE AU DISPOSITIF BIMBY - APPEL GRATUIT 0805 385 088 - JUSQU'EN OCTOBRE 2019

LES PIÈCES GRAPHIQUES DU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) & DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

L'exemple ci-dessous illustre comment doivent être représentées les pièces à joindre avec le formulaire CERFA de demande de PERMIS DE CONSTRUIRE * ou de DÉCLARATION PRÉALABLE * à déposer à la mairie.

Les documents doivent être lisibles et précis (dimensions clairement indiquées, échelle adaptée au contexte) afin de faciliter leur compréhension par les personnes qui instruisent le dossier.

LE PLAN DE SITUATION PC 1 / PC Mi 1 / DP 1

Il sert à situer votre terrain dans la commune.

Utilisez un plan de ville ou une carte lisible.

Indiquez, pour votre terrain :

- son orientation (indiquez le nord),
- un ou des repères pour le situer : t Ø m
- le nom des rues ou routes ou chemins qui le desservent.

Si la commune possède un plan d'urbanisme (PLU, carte communale), indiquez si possible la zone dans laquelle se situe votre terrain.



LE PLAN DE MASSE PC 2 / PC Mi 2 / DP 2

Il permet de décrire le terrain et d'y situer la construction.

Un plan de masse ÉTAT DES LIEUX et un plan de masse PROJET sont souvent nécessaires pour plus de clarté.

Utilisez un plan (cadastral, de géomètre, ...).

Indiquez l'échelle du document.

Pour votre terrain, indiquez :

- son orientation (indiquez le nord),
- ses dimensions, les courbes de niveau,
- les bâtiments existant sur le terrain, à conserver ou à démolir,
- les plantations, les clôtures.

Pour votre projet de construction, indiquez :

- ses distances par rapport aux limites du terrain,
- les places de stationnement, accès, voirie interne,
- l'emplacement des réseaux : eau, électricité, assainissement.

En cas d'assainissement individuel, représentez-le sur le plan.



LE PLAN EN COUPE PC 3 / PC Mi 3 / DP 3

Il montre le volume de la construction et son adaptation au terrain, en particulier si celui-ci est en pente. Il montre le profil donnant sur la voie publique et, dans le cas d'une extension, l'insertion du projet.

Dessinez au moins une coupe de la construction.

Indiquez l'échelle du document.

Indiquez :

- le profil et les niveaux du terrain naturel,
- le profil et les hauteurs de la construction par rapport au terrain naturel,
- le traitement des espaces extérieurs (accès, stationnement, terrasses, plantations).

Reportez la position de la coupe sur le plan de masse.



LE PLAN DES FACADES ET DES TOITURES PC 5 / PC Mi 5 / DP 4

Il montre l'aspect extérieur et permet de vérifier toutes les dimensions de la construction. Dans le cas d'une modification de façade, un plan de l'état des lieux et un plan du projet sont souvent nécessaires. Représentez un plan de chaque façade et indiquez l'échelle.

Indiquez :

- les dimensions de la construction (longueur, hauteur),
- les dimensions et positions des ouvertures,
- l'orientation (façade sud, façade ouest, etc.),
- les matériaux apparents utilisés.



LE DOCUMENT GRAPHIQUE PC 6 / PC Mi 6 / DP 5* / DP 6*

Il montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant.

Prenez une photographie du terrain tel qu'il est actuellement. Représentez sur cette photographie l'insertion du projet ainsi que le traitement des accès et des abords. Vous pouvez réaliser au choix 1 croquis à la main, 1 montage photographique, 1 simulation informatique.

■ Pour les projets non visibles depuis l'espace public, la DP6 est remplacée par la DP5, perspective montrant l'aspect extérieur du projet (depuis le jardin arrière, par exemple).

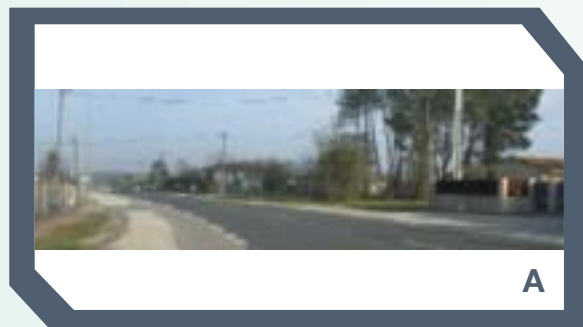


LES PHOTOGRAPHIES PC 7 - PC 8 / PC Mi 7 - PC Mi 8 / DP 7 - DP 8

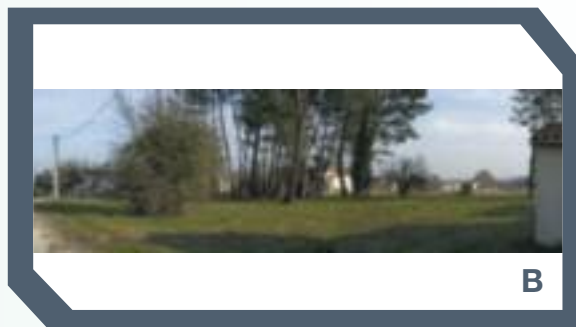
Elles montrent le terrain dans le paysage proche et lointain.

Prenez au moins 2 photographies du terrain tel qu'il est actuellement, l'une de loin A, l'autre de près B.

Reportez les points de prises de vues sur le plan de situation A et sur le plan de masse B (voir page précédente).



A



B

LA NOTICE PC 4 / PC Mi 4 / DP 11**

Complément du document graphique, elle permet de justifier vos choix : conception architecturale, adaptation au terrain, respect du paysage environnant. Rédigez un texte décrivant votre projet. Avec des termes précis, expliquez les points suivants :

- paysage : urbain, rural, vallonné, plat, arboré, ...
- terrain : pente, accès, plantations existantes ou à réaliser, visibilité dans le paysage, ...
- aspect de la construction : volumes, matériaux, couleurs, architecture traditionnelle ou contemporaine, ...
- adaptation du projet à son environnement : respect de l'architecture locale, préservation des plantations existantes, ...

■ Soyez cohérent dans ce que vous indiquez entre la notice, le CERFA et les pièces graphiques !

■ Dans le cas d'une DP, la notice n'est obligatoire que pour les projets situés en secteur protégé. Cependant, pour une meilleure compréhension du projet, la notice est souvent nécessaire.



INFOS/BRÈVES

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Cette association est missionnée pour :

- apporter des services à l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement pour continuer à vivre chez soi.

- accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches et le montage des dossiers de prise en charge auprès des financeurs

À La Machine, 275 personnes bénéficient de ce service dispensé par : ● 14 agents à domicile ● 17 employées à domicile ● 10 auxiliaires de vie sociale

L'association recherche des bénévoles notamment pour l'assister auprès des usagers, pour des lectures ou promenades.



100 ANS ça se fête : un moment de convivialité organisé par l'ADMR

Coordonnées :

ADMR - Place de la Victoire, 58260 La Machine
Tél. 03 86 50 48 63

LE FOYER LOGEMENT POUR PERSONNES AGÉES :

« LA MAISON DES ROSES »



Atelier « Confiance en soi »

Coordonnées :

LA MAISON DES ROSES
2 route de Decize, 58260 La Machine
Tél. 03 86 50 87 05

- Doté de 52 appartements, l'établissement est un lieu de vie qui permet aux résidents de bénéficier de services collectifs adaptés à leurs besoins. Le foyer est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et de l'aide sociale. Il répond également aux normes d'attribution de l'allocation personnalisée au logement (APL).

- Prix de la journée pour une personne seule : 33.92 €

- Hébergement : 26.12 €.

- Repas du midi et potage du soir : 7.80 €.

- Prix de la journée pour un couple : 43.58 €

- Hébergement : 29.78 €.

- Repas du midi et potage du soir : 15.60 €.

QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est une institution locale d'action sociale et met, à ce titre, en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Dans le cadre de missions sociales légales, le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions.

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires ou encore une participation financière pour les licences sportives et culturelles. En bref, l'essentiel de la politique sociale de la commune, qui est le principal financeur.

Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune (ex : les Restos du Cœur).

Le CCAS est rattaché à la commune et il est géré par un conseil d'administration paritaire comprenant autant de membres élus (conseillers municipaux) que de membres nommés parmi les professionnels sociaux et le monde associatif. Il est présidé de droit par le maire. Le conseil d'administration élit en son sein un(e) vice-président(e), en l'occurrence Mme Sylvie Dumont.

Madame Dumont est à disposition notamment chaque mardi après-midi lors de sa permanence en Mairie.



REPAS DES AINÉS

« Le temps des retrouvailles » pour 220 convives, rassemblés à la salle des fêtes le 8 Avril avec la complicité de « l'hôtel des mineurs » aux fourneaux et au son de l'accordéon de l'orchestre de Pascal Rabigot. Faisant la part belle aux émotions subtiles, au cœur à cœur avec les autres, nos invités avaient enfilé leurs plus beaux atours pour célébrer ce moment riche en échanges et en amitié.

Ceux qui n'ont pas pu nous rejoindre ont néanmoins bénéficié de notre empathie puisqu'ils ont reçu un bon d'achat à consommer chez les commerçants machinois.



Le coût supporté par la collectivité est de 16 359 Euros pour ces opérations (Repas : 10 043 €, bon d'achats : 6 316 €)

Merci pour ces instants d'une qualité particulière où la vie bat son plein ! Retenez la date du Dimanche 24 Mars 2019 pour le prochain rendez-vous.

FETE DES MÈRES

À l'occasion de la Fête des Mères, soixante-dix mamans ont été accueillies, à la mairie, par Sylvie Dumont, adjointe au maire, en charge du Centre communal d'action sociale (CCAS). « L'amour d'une mère c'est la conviction que ses poussins sont des cygnes. Bonne fête à toutes. » Une rose a été offerte à chacune. Le verre de l'amitié et quelques gourmandises sont venus conclure ce chaleureux événement. La prochaine édition sera le 29 Mai 2019.



« LES PROMESSES DE L'ÂGE »

Ressentir l'infiniment petit des sensations provoquées par une rencontre, un échange. Ces petites joies élèvent, dilatent, donnent l'élan de vivre. Voilà l'objectif des visites, agrémentées d'un modeste présent, rendues par nos bénévoles aux pensionnaires des différentes structures (Ehpad, foyers...)



LES ÉCOLES

L'ÉCOLE DU SOCLE



Inauguration de l'École du Socle.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'École du Socle est un dispositif expérimental, dont la rédaction du projet a débuté en janvier 2018. Mené par l'Éducation Nationale et la municipalité, il vise à donner à tous les jeunes Machinois scolarisés les clés indispensables pour devenir des citoyens éclairés et responsables, en associant enseignants, élèves, parents et acteurs locaux* dans des actions innovantes. C'est un ambitieux projet de territoire qui vise la réussite de tous ses élèves, de la maternelle à l'entrée au lycée.

Le dispositif « École du Socle » a été lancé dans toute l'académie de Bourgogne-Franche Comté, à raison d'un dispositif pilote par département. La Machine a été la première à démarrer ses actions, dès la rentrée de septembre 2018. Elle a été officiellement inaugurée le 6 septembre, en présence de Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon. (Au titre de fonds d'amorçage du dispositif, la municipalité a accompagné ce projet à hauteur de 10 000 euros).

* Handball Club, bibliothèque municipale, centre de Secours de La Machine, musée de la Mine, Amacosmi, Harmonie Municipale, Communauté de Communes du Sud-Nivernais, municipalité, Centre Social, enseignants d'école maternelle, élémentaire et du collège.

L'ESPACE-PARENTS

En lien avec la note ministérielle de 2013, un Espace-Parents a été créé, rue Perceau, dans les anciens locaux de la Cyberbase, rénovés pour l'occasion par la municipalité. Ce lieu chaleureux permet aux parents de se retrouver pour échanger et partager une culture scolaire commune, autour d'activités variées ou d'un café.

L'Espace-Parents est ouvert les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Les parents peuvent y trouver toutes les informations en lien avec la commune, mais aussi des livres (déposés par la bibliothèque municipale), des outils numériques, etc ...

Des activités ponctuent également la semaine. Comme leurs enfants, les parents ont ainsi pu, au cours du premier trimestre, participer à L'Echappée Lecture (prix littéraire jeune public), apprendre les gestes qui sauvent (encadrés par les pompiers volontaires du Centre de Secours), ou encore découvrir le patrimoine local au cours de « sorties découverte » animées par Pascal Balourdet.

À la rentrée de janvier, lecture, patrimoine et citoyenneté seront toujours à l'honneur avec des ateliers littéraires variés, une découverte du patois machinois, ou encore un partage de langues et de cultures. Le programme est disponible en mairie et à l'espace-parents.

L'ÉCOLE DU SOCLE



L'espace parents : un espace chaleureux et rénové (coût 10 312,80 euros).

LES ACTIVITES DU MERCREDI

Chaque mercredi, de 9h30 à 10h30, l'Ecole du Socle propose des activités aux élèves, activités animées par des bénévoles : handball, musique, lecture d'histoires, classe patrimoine et gestes qui sauvent. À partir du mois de janvier 2019, le nouveau PEDT (Plan Educatif de développement Territorial) inclut ces activités dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Centre Socio Culturel. Contact : centre social au 03 86 50 84 97

Un Conseil Municipal d'Enfants a également été créé, en lien avec la municipalité et le collège. Tous les mercredis, de 11h à 12h, 18 élèves de cycle 3 (CM1-CM2 – 6^{ème}) candidats au poste de Conseiller Municipal Enfant, se sont retrouvés pour découvrir quelques aspects de la vie municipale, élaborer leur programme et mener campagne. Les élections du 27 novembre ont désigné les 13 jeunes élus. Foisonnant d'idées, ils se mettront au travail, dès le mois de janvier.

DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Il s'agit d'assurer la continuité pédagogique et de sécuriser les parcours des élèves (en veillant particulièrement aux liaisons GS/CP et CM2 / 6^{ème}). Pour cela, les enseignants bénéficient de temps de formations et d'échanges de pratiques. Des outils pédagogiques et des projets spécifiques sont ainsi partagés, de la maternelle au collège.

L'accompagnement des élèves est renforcé. Ainsi, dans le cadre du projet expérimental CARDIE, les élèves de sixième bénéficient chaque mercredi du dispositif « Devoirs Faits », mené au collège par deux enseignants volontaires de cycle 3. Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) complète cette offre, en associant enseignants et bénévoles du Centre Social dans l'aide aux devoirs à l'école élémentaire.



Activités premiers secours.

CONTACT

Pour toutes demandes (renseignements, informations, etc ...) :
alineurbanowski@gmail.com ou 06 33 49 00 80
ou sur place à l'Espace-Parents.

LES ÉCOLES

« LÀ OÙ SE TROUVE L'AUDACE, IL EXISTE UN CHEMIN »

RENTREE SCOLAIRE : LES NOUVEAUTES !

Les années se suivent et ... ne se ressemblent pas toujours.

À La Machine, l'année scolaire 2018-2019 est marquée par la nouveauté.

- En maternelle comme en élémentaire, et conformément aux souhaits exprimés par les parents, les enfants ont désormais classe 4 jours par semaine.
- L'inspection d'académie a ouvert une classe supplémentaire (8 au lieu de 7) à l'école primaire Albert Camus.
- La Machine est la première Ecole du Socle de l'académie.



L'ÉCOLE MATERNELLE JACQUES PRÉVERT

- Rentrée 2018 : 85 élèves
- Coût par élève 2017 : 1346.65 €
- Subvention voyage : 2200 €
- Subvention arbre Noël : 2200 €

L'ÉCOLE PRIMAIRE ALBERT CAMUS

- Rentrée 2018 : 183 élèves
- Ouverture d'une classe supplémentaire
Coût par élève 2017: 649.27€
- Achat de 32 dictionnaires : 892,80 €
- Subvention voyage : 2000 €
- Subvention USEP : 1500 €
- Subvention classe découverte : 12000 €



VOYAGE À LA TURBALLE, MAI 2018

22 CP, 20 CM1, 24 CM1/CM2 et 24 CM2 soit 90 élèves de l'école élémentaire Albert Camus accompagnés de leurs enseignants sont partis, du 7 au 11 mai 2018, découvrir la richesse et la diversité du milieu marin.

À travers ce séjour, différents objectifs ont été travaillés :

- Sensibiliser les élèves à la biodiversité et à la fragilité de l'écosystème
- Observer l'activité d'un port de pêche : Le port de La Turballe
- Découvrir différentes techniques de pêche : à pied, en bateau...
- Visiter des sites naturels remarquables : Les marais salants, la Côte sauvage
- Observer et s'interroger sur l'évolution de la ville de La Turballe

Mais ce fut aussi l'occasion pour les élèves, à travers ce séjour, de vivre en harmonie avec leurs camarades, de respecter les autres, d'apprendre à partager avec eux, de prendre des initiatives, d'être responsable de leurs affaires, de leur hygiène...

UNE EXPÉRIENCE TRÈS ENRICHISSANTE POUR TOUS.

TOUS LES ÉLÈVES SONT ENCHANTÉS PAR CE VOYAGE, PRETS À REPARTIR !

LE CENTRE SOCIO CULTUREL

PORTAGE DE REPAS

Depuis 2013, grâce au fort soutien de la municipalité, le Centre Socio-Culturel (CSC) de La Machine propose un service de portage de repas sur un large territoire. A ce jour, le service livre en moyenne 1 380 repas par mois.

UN SERVICE POUR QUI ?

- Pour les personnes âgées de 60 ans et plus, les personnes en situation de handicap, les personnes en convalescence après une hospitalisation sur prescription médicale.
- les personnes qui habitent La Machine ou une commune proche.

Les usagers peuvent bénéficier d'un repas tous les jours de la semaine (fériés compris) de façon régulière ou non.

COMBIEN ?

Le repas est au prix de 8.25€ auquel il faut ajouter, une fois dans l'année, le prix de l'adhésion au CSC.

Tarif adhésion :

- Famille : 18€ / minima social : 6€
- Individuel : 13€ / minima social : 4€

QUI PRÉPARE LES REPAS ?

Une équipe de cuisiniers du Centre Hospitalier de Decize est chargée de la confection des repas. Les menus sont élaborés par une diététicienne. Ils peuvent respecter les régimes alimentaires particuliers prescrits par le médecin.

COMMENT SE COMPOSE LE REPAS LIVRÉ ?

- pour le déjeuner : une entrée, un plat protéique (viande ou poisson) accompagné de légumes ou féculents, un fromage, un dessert et un petit pain.
- pour le dîner : un potage pour la période automne/hiver et un potage ou une portion individuelle (tranche de jambon blanc, semoule au lait, quiche lorraine, riz au lait) pour la période printemps/été.

QUAND ET OÙ ?

Les repas sont livrés la veille pour le lendemain entre 7h30 et 12h. Les repas du week-end sont apportés le vendredi matin. Ils sont livrés en liaison froide avec un véhicule frigorifique. Leur conditionnement permet de réchauffer directement avec un micro-ondes par exemple.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Pascaline Varignier, Référente Adultes-Seniors et référente du service réalise les nouvelles inscriptions à votre domicile si besoin ou dans les locaux du CSC (pour s'inscrire prendre rendez-vous).

LES FINANCEMENTS POSSIBLES POUR LES USAGERS :

Ce service peut être financé en partie par le Conseil Départemental dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou par votre mutuelle (sous conditions).

Pour contacter le service social du Conseil Départemental chargé de l'APA :
Site de Decize : 03.86.93.57.50 / Site d'Imphy : 03.86.93.57.00

QUI ASSURENT LES LIVRAISONS ?

Clémentine Verneuil et Delphine Morlon sont les deux chargées de portage de repas.

Pour tout renseignement contacter le CSC de La Machine : 03 86 50 84 97

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

« Les familles, toutes les familles, de leur côté, sont très attachées à la réussite de leur enfant à l'École. L'accompagnement à la scolarité joue ce rôle de complément et de partenaire de l'École, pour autant qu'il se développe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant, sans se substituer aux obligations de l'État en matière scolaire. » (Extrait de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif piloté et financé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et par la Caf de la Nièvre. Ce projet a pour but de renforcer l'accompagnement des enfants dans leur scolarité, l'aide aux devoirs et la relation avec l'école. Cet accompagnement est destiné aux enfants scolarisés à l'école élémentaire et au collège (élève de 6^{ème}). Il se traduit par des ateliers proposés deux fois par semaine aux enfants, encadrés par l'équipe d'animation, des bénévoles du CSC et des enseignants. Ces ateliers se déclinent par des moments conviviaux, par la réalisation des devoirs et par des activités ludiques et une ouverture culturelle.

L'enjeu : la réussite scolaire de tous les enfants

Les séances se déroulent à l'école primaire Albert Camus les jeudis et vendredis de 16h15 à 18 h00

Aujourd'hui, le CLAS est complété par le nouveau dispositif « Devoirs Faits » mis en place dans le cadre de l'École du Socle

Vous avez du temps, vous aimez les enfants. Venez rejoindre l'équipe de l'accompagnement à la scolarité.

BAIN DOUCHE JEUNES

LA PAROLE À : FABIEN CHARMOT, DIRECTEUR ANIMATEUR DE L'ASSOCIATION.



Nous sommes en 2018, J'ai été depuis mon plus jeune âge bénévole dans l'association (de 12 à 21 ans).

Quand l'association a souhaité former un jeune dans le domaine de l'animation j'ai eu la chance de devenir employé (contrat CUI et CAE en formation Bafa).

Pour des raisons administratives, l'association est passée d'un accueil jeune (14 à 25 ans) à un accueil de loisirs (11 à 25 ans) en 2010.

J'ai ensuite passé mon BPJEPS LTP à Château Chinon sur deux ans. L'obtention de ce diplôme m'a permis d'assurer la direction de l'association, une charge importante pour un jeune à peine sorti de ses études.

C'est par la suite que BDJ, en fonctionnement ALSH, a été dans l'obligation d'embaucher un deuxième animateur d'où l'arrivée de Pauline Polier en 2014 (formation BAFA d'une part et ensuite une Formation BPJEPS LTP).

À la fin de la formation de Pauline, l'association a dû trouver une solution. Il a été choisi de revenir aux origines avec un accueil jeunes à partir 14 ans.

Il faudra mettre en œuvre une politique locale en faveur des jeunes de notre territoire en s'associant avec le centre socio culturel en créant une passerelle entre ces deux structures pour faciliter le passage des accueils de loisirs aux accueils jeunes.

Chacun a participé à sa façon pour donner les moyens à BDJ d'intervenir plus fortement et efficacement avec et pour les habitants.

Je tiens à féliciter tous les jeunes qui ont participé, qui participent et qui participeront à l'évolution et la pérennité de BDJ. Tout l'honneur leur revient car en réalité, ce ne fut pas si simple, bien au contraire. Il nous a fallu avancer dans un contexte économique et social de plus en plus difficile, accompagné les nombreuses réformes de nos partenaires financiers et de l'Etat.

Je suis fier de notre association, fier de ce qu'elle est devenue et fier de ce qu'elle souhaite encore entreprendre vigoureusement avec nos nouvelles grandes orientations.

« Les jeunes sont plus aptes à inventer qu'à juger ; plus aptes à exécuter qu'à conseiller ; plus aptes à entreprendre qu'à gérer. Non, la jeunesse n'est pas qu'une classe d'âge. Non, la jeunesse n'est pas forcément une catégorie de personnes à fuir. La jeunesse, c'est cette époque peut-être révolue, pendant laquelle vous aviez des rêves et beaucoup d'innocence, un manque de sérieux pour tout sauf pour les choses qui comptent vraiment, comme vivre ou s'amuser »

La population Machinoise sera informée des changements effectués par l'association dans leurs boîtes aux lettres, sur le Journal du Centre ainsi que sur le site de la ville en début d'année 2019.

ÉCOLE DE MUSIQUE



L'école de musique située au Centre des Glénons à La Machine dispense des cours de flûte traversière, saxophone, trompette, guitare, cor et batterie.



Cette année une classe d'Eveil musical a pu ouvrir ses portes pour les enfants de 4 à 6 ans. Nous collaborons avec l'école primaire Albert Camus avec l'intervention d'une musicienne intervenante.

Pour tous renseignements : 03 86 50 42 65

ORCHESTRE D'HARMONIE

UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE

L'orchestre d'harmonie de la ville de La Machine a mené 2018 tambour battant :

- 2 concerts : l'un avec le groupe « tambour battant » et l'association « Parchemin » ; l'autre avec la batterie fanfare de Varennes Vauzelles ;
- La création d'un quatuor de clarinettes
- Une aubade à la Maison des Roses
- La participation aux ateliers proposés aux enfants dans le cadre de l'Ecole du Socle
- 2 prestations à l'église

Sans oublier la présence des musiciens aux différentes commémorations machinoises.

Un bémol cependant, l'effectif reste faible. Pourtant l'O.H.V.M. possède un atout majeur : une équipe motivée, dévouée, toujours prête à agir dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Alors pourquoi ne pas les rejoindre ?

Les répétitions se déroulent le mardi de 19h à 21 h au 3 Rue Perceau (à côté de l'école primaire).

L'orchestre d'harmonie met à votre disposition un parc instrumental varié.

N'hésitez pas à les contacter ou même assister à une répétition et ce quel que soit votre âge ou votre niveau musical.



Pour tous renseignements : 03 86 50 40 26

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LA MACHINE

La bibliothèque met à la disposition de tous de nombreux documents, du roman au DVD, en passant par la bande dessinée, l'album, le documentaire, le CD, le magazine et la tablette. Chacun y trouve sa place, et peut découvrir ou redécouvrir les histoires de ces personnages de fiction que les auteurs nous inventent, apprendre, se familiariser ou s'initier à tous les sujets traités dans les documentaires, s'évader avec les aventures de ces héros de BD ou de films, ou se laisser porter par les chansons et la musique de ces interprètes et compositeurs...

Pour une cotisation annuelle modeste, les adultes pourront emprunter jusqu'à 5 documents et les enfants 3 gratuitement (jusqu'à leur 18^{ème} année), pour une durée de prêt de 4 semaines pour les documents imprimés, 1 semaine pour les documents sonores (CD, DVD) et 2 semaines pour les tablettes.



Atelier déco avec un vieux livre - 20 avril 2018



Vernissage et démonstrations de peintures lors de la 21^{ème} exposition peintures.



RENDEZ-VOUS 2019

LA NUIT DE LA LECTURE - le samedi 19 janvier à partir de 14 h

- De 14 h à 15 h : Rencontre avec Paolo DIAS FERNANDES, qui présentera son livre « Roses et Lilas », et le dédicacera aux personnes intéressées.
- De 15 h à 16 h : La littérature Jeunesse. Monique COVAL et Catherine PEYRONNAUD, de la Bibliothèque de la Nièvre, présenteront des livres jeunesse, et feront de la lecture à voix haute.
- De 16 h 30 à 17 h 30 : Une enfance machinoise. Emilie BOGUET présentera son dernier ouvrage « Une enfance Machinoise », accompagnée de son père Roger BOGUET, et en lira quelques extraits.
- De 17 h 30 à 18 h 30 : Origines des rues de La Machine. André LAVERGNE, présentera son dernier ouvrage sur la toponymie des rues de la cité.
- De 19 h à 20 h 30 : Apéri-livres. Estelle RATS de la Bibliothèque de la Nièvre présentera parmi des titres peu connus, 6 à 8 livres pour une mise en appétit littéraire ! Un apéritif accompagnera cette présentation.

22^{ÈME} EXPOSITION PEINTURES - à l'espace des Galibots, du 31 mars au 7 avril

Cette année le thème proposé est « Jeux de taches »

Le tachisme est l'art de faire des taches, éclaboussures, coulures.... Plus ou moins guidée par le geste de l'artiste, la tache naît du hasard et joue un rôle important dans l'œuvre. Chez les tachistes, elle n'est pas là pour représenter quelque chose, mais pour émouvoir. Chez d'autres artistes, elle sera maîtrisée, pour finalement devenir un motif reconnaissable, ou bien, elle deviendra source d'inspiration, de création spontanée. L'école Albert Camus sera sollicitée comme chaque année.

EXPOSITIONS TRIMESTRIELLES

Quatre expositions seront présentées :

- de janvier à mars : Exposition Photos « Côté Québec » de Catherine PRUGNARD (Anlezy)
- d'avril à juin : Exposition peintures de Annie CHAMARD (Decize)
- de juillet à septembre : Exposition Photos de Jean Michel ROUDIER (Nevers)
- d'octobre à décembre : Exposition Peintures de Samantha ROME (Rémyilly)



Présentation de livres adulte- 16 avril 2018



Lecture d'histoire aux élèves en fin d'année scolaire



Escape Game avec le Collège - 8 juin 2018

MUSÉE

MUSÉE DE LA MINE DE LA MACHINE.

En 2018, le Musée de la Mine a accueilli 6 808 visiteurs (soit 2.5% de plus qu'en 2017). Les scolaires, public ciblé tout particulièrement cette année, représentent 1 visiteur sur 3 et sont en augmentation de 30% comparé à l'année précédente. Les enfants, en groupes ou en familles, ont apprécié la mise en place de livrets qui permettent de tester leurs connaissances minières.

Les audioguides, grande nouveauté 2017, ont trouvé leur public cette année. Disponibles en français, anglais et néerlandais ils permettent un complément d'information lors de la visite libre du Musée mais également un meilleur accueil des visiteurs étrangers.

L'exposition temporaire 2018 « Au Travail ! Les métiers de la Houillère » abordait les différents rôles des mineurs. Celle-ci a permis de mettre en lumière les Mineurs au sens global, ainsi que tous les autres postes nécessaires au bon fonctionnement de la Mine. Des retours très positifs sont parvenus concernant cette exposition. Fort de cette expérience, certains des éléments, tels que des panneaux explicatifs, seront installés dans le Musée de manière permanente.

L'exposition temporaire 2019 sera consacrée aux énergies et au développement durable. Celle-ci permettra au Musée de s'inscrire dans une démarche nouvelle avec des thématiques actuelles, tout en repositionnant le charbon et autres énergies fossiles, dans le cycle des énergies.

D'autres surprises et animations rythmeront l'année 2019 au Musée de la Mine... Pour en savoir plus n'hésitez pas à suivre la page facebook. Ou retrouvez toutes les animations du Sud Nivernais dans le « Calendrier des manifestations » édité par la commission promotion du territoire et du patrimoine de la Communauté de Communes présidée par Marie-Christine VINGDIOLET.

Coordonnées : Musée de la Mine
1 avenue de la République 58 260 LA MACHINE
03.86.50.91.08 • musee.lamachine@ccsn.fr • www.ccsn.fr



L'AMACOSMI ET LES AMIS DU MUSÉE DE LA MINE

L'association présentera, en collaboration avec l'Ecole du socle et les parents, dans le courant du mois de juin à l'Espace Parents, une exposition photographique « La Machine, hier et aujourd'hui ». Une quarantaine de vues de la commune seront présentées.

La photothèque du musée de la mine est sans cesse enrichie par de nouvelles photographies, et toute personne en possédant sur L'histoire de La Machine (Commerces, manifestations, sports, villes, écoles...) est invitée à nous les confier afin qu'elles soient scannées. Elles seront rendues aux propriétaires rapidement.

Contact : Pascal BALOURDET,
secrétaire de l'association 06 77 46 36 16

Rendez-vous également pour la commémoration de la catastrophe minière du 18 février 1890 (Les horaires seront communiqués par la presse locale).

Toute personne se sentant concernée par l'histoire de La Machine peut adhérer à l'association lors de sa prochaine assemblée générale qui aura lieu fin janvier (la date sera communiquée par la presse locale)

Siège : Mairie de La Machine - 58260



Exposition « Les Puits de Mine »
du 11 au 17 juin à l'Espace Marie Curie



Sortie à Saint Eloy les mines (63) et Billy (03)
pour les membres de l'Association, le 23 septembre



Commémoration de l'anniversaire
de la Catastrophe Minière - 18 février



Quelques anciens mineurs machinois lors du
vernissage de l'exposition temporaire
du musée de la mine - 5 juin

SPORT



LES BALLETS MACHINOIS.



Si vous aimez danser, rejoignez-les vite ! La danse permet de stimuler le développement physique, améliore la coordination et encourage l'expression de créativité.

Cette association est composée de 4 groupes de danseuses, à partir de 3 ans. Elle offre un programme varié : danses modernes, contemporaines... et les chorégraphies et les costumes sont renouvelés régulièrement.

Quant aux danseuses, elles se produisent régulièrement lors de diverses manifestations (comice agricole, fête patronale, maison de retraite, téléthon, carnaval, brocante...) sans oublier leur gala de fin d'année.

Pour tous renseignements :

Mr PAUTET Pascal: 03.58.06.03.35

Mme Maistre Marie-Thérèse: 06.46.16.02.59

Mme LENNON Virginie: 06.67.64.25.01

Site internet : lesballetsmachinois.com ou sur Facebook

L'UFM GYMNASTIQUE



Un anniversaire et du changement pour l'UFM GYMNASTIQUE

En Juin 2018, l'UFM Gymnastique a fêté les 110 ans de la création du club.

Pendant plus de deux heures, et devant 200 personnes, les gymnastes ont présenté toute l'étendue de leur talent au sein du gymnase de la commune, transformé en réelle salle de compétition grâce au soutien des services de la municipalité.

Au programme : du saut, de la poutre, des barres asymétriques et du sol où chacun a pu apprécier la souplesse, la grâce et la performance des jeunes gymnastes. Ces dernières ont présenté des numéros en solo, en duo ou en équipe sur le thème du cinéma.

Les plus âgées n'étaient pas en reste puisque trois anciennes gymnastes, devenues entraîneurs ont réalisé un final de french cancan endiablé, salué par le public et leurs jeunes protégées, ébahies par la forme physique de leurs coachs trentenaires ! Cette journée s'est clôturée par un repas dansant à la salle des fêtes où l'ensemble de l'équipe dirigeante, emmenée par son président Bernard VOISIN, a été félicitée de ce bel événement. Quelques semaines plus tard, le club se réunissait en assemblée générale afin de faire le bilan de l'année écoulée.

Bernard VOISIN et l'ensemble de son équipe, présents depuis de nombreuses années ont émis le souhait de ne plus poursuivre l'aventure et de laisser leurs places. Ne pouvant se résigner à voir le club disparaître ou être mis en sommeil, d'anciennes gymnastes, fidèles au club ont repris les rênes : Co-présidentes : Julie ELICES-DIEZ et Delphine CHARMOT, Trésorière : Emeline CHEMANI, Secrétaire : Jessy ELICES-DIEZ.

L'UFM FOOT



L'UFM FOOT continue son bonhomme de chemin

Le Club machinois se porte bien. Trois équipes sont engagées en seniors et l'école de foot (des U7 aux U13) est encadrée par des éducateurs diplômés.

En ce qui concerne les manifestations, les bénévoles répondent présents pour organiser quatre rifles dans l'année, la soirée choucroute, le méchoui, le Challenge Daniel Rapiat et celui du souvenir.

Responsable école de foot : Anthony PARROTTA

- U7 : Éric LAIGNEAU - U9 : J. Michel DUCREUX et Hamid ZEDIOUI - U11 : Alain BROCHET et Damien PARAUT - U13 : Anthony PARROTTA

Responsable des seniors : Luc BERNARD

- équipe A : Luc BERNARD - équipe B : Fabien CHARMOT - équipe C : Mathieu PROVOST et Sonny RECCHIA

Comité directeur :

CHARMOT Gérard - Président, DAVID Frédéric - Secrétaire, BOUCHELIER Bruno - Trésorier, BOUILLERE Thierry - Correspondant, DUCREUX J. Michel - Représentant des éducateurs, GALLOIS Fabrice - Dirigeant équipe A, FREBAULT Annick - Responsable buvette



SPORT

TENNIS CLUB



2018... une pluie de médailles pour les bénévoles du club.

Le Président et la Trésorière honorés.

Le 18 novembre, lors de l'assemblée générale du Comité Départemental de Tennis de la Nièvre, Jean Marc Girard, Président, a reçu la médaille de bronze pour son implication en tant que bénévole au sein du club de La Machine.

Quant à Renée Gorecki, trésorière, il lui a été remis le 5 décembre dans les salons de la Préfecture de la Nièvre la médaille de la jeunesse et des sports qui récompense l'engagement associatif.

L'UFM ATHLÉTISME



Cette année, l'UFM Athlétisme a organisé :

- une course nature dans la forêt des minimes,
- le cross de l'étang grenetier,
- Une matinée découverte le 15 septembre 2018
- Une compétition pour les jeunes

Pour tous renseignements

Mr COTET Bruno - 15, Rue Jules Pravieux - 58260 LA MACHINE

Port : 06 89 97 64 81 - Email : cotet.bb@wanadoo.fr



TRAIL DES GUEULES NOIRES



L'association les amis des Marizys est une nouvelle fois ravie du succès du trail des gueules noires 2018.

300 coureurs présents ont pu se faire plaisir sur des parcours principalement en sous-bois, variés et très éprouvants pour certains. Sur le 21kms, Anthony Pannier et sur le 13 kms, Alexis Pautrat ont été les vainqueurs du 4^{ème} trail des gueules noires.

Chez les femmes, nous retrouvons sur le podium, Maria Lopes Lelo sur le 21kms et Nina Chatré sur le 13 kms.

LA FÊTE DU SPORT



Cet évènement incontournable organisé par l'Office Municipal des Sports s'est tenu le vendredi 1^{er} juin sur le site des Glénons.

250 jeunes venus des écoles maternelle et primaires de La Machine et de Ville Langy, et du collège de La Machine ont été accueillis.

Cette manifestation est, pour eux, l'occasion de découvrir, dans la joie et la bonne humeur, les activités proposées par nos associations locales.

Cette année ont répondu présents : la Pétanque Machinoise, l'UFM football, les Ballets Machinois, le Tennis Club, les Fashion Machine's, ALFA Aéronautique (modélisme), l'UFM Athlétisme, l'UFM Gymnastique, Handball Club, le Foyer des Marizys avec leur atelier sarbacane et handisport mais aussi l'ESL Rugby de Saint Léger des Vignes.

Les élèves et les bénévoles ont été accueillis le matin, avec boissons et viennoiseries, le midi pique-nique tiré du sac et avant de partir un goûter, pour reprendre des forces.

En fin de journée, chaque enfant a reçu une récompense offerte par l'OMS et la Municipalité.



OMS

LES PUIITS D'HONNEUR

L'Office municipal des sports (OMS), sous la présidence de Pascal Girard et la Municipalité ont remis mardi 3 juillet les Puits d'Honneur aux meilleurs athlètes de la saison et récompensé aussi des bénévoles.

Un film sur chaque primé a pu être visionné sur l'écran géant de la salle des fêtes. Une mise en avant des divers résultats sportifs qui prouve, une fois de plus, l'investissement des clubs machinois pour représenter la commune localement et en dehors des frontières nivernaises.



LES LAURÉATS

- Tristan Laigneau - Pétanque
- Hélène Monin - Gymnastique
- Martine Clavaud - Fashion Machine's
- Stéphane Andries - Alfa
- Lilou Gauthier et Lalie Villa - Ecole Primaire Albert Camus
- Delapierre Lukas, Baum Nolan, Ducrot Maël, Bonnacarrère Théo, Bucheron Guillaume, Depesseville Enzo, Tison Massimo, Fréville Nathan. Collège avec l'équipe de Football
- Jean Marc Girard et Corine Nourry - Tennis
- Patricia Pautet - OMS
- Les Ballets Machinois : L'équipe adultes
- Handball : l'équipe fille - de 18 ans
- Football : l'équipe des U9

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Cette année le Lieutenant Guillot Sylvain a laissé sa place de chef de centre au Lieutenant Dauteloup Julien le 1^{er} janvier 2018, officialisé le 27 janvier 2018 en présence du Colonel Ducouret directeur départemental des sapeurs-pompiers de la Nièvre, de M. Barbier maire de La Machine.



Opération communication sur le volontariat.



Le centre de secours de La Machine est composé de 20 sapeurs-pompiers volontaires qui assurent jour et nuit la sécurité des machinois, mais également des habitants des communes voisines.

Cette année a été une année riche, avec l'arrivée de nouvelles recrues et la reprise d'anciens pompiers qui ont souhaité réintégrer le centre.

Les Sapeurs-Pompiers ont également eu le plaisir de travailler en collaboration avec plusieurs services

(Mairie, Ecoles) et diverses entreprises. Ces échanges leur ont permis de développer et d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles avec comme finalité une évolution du centre de secours.

Si vous aussi, vous souhaitez vous investir, si vous avez du temps libre et si vous voulez vivre une passion hors du commun, vous pouvez les contacter pour plus de renseignements par courrier ou par mail.

Coordonnées

Mail : julien.dauteloup@SDIS58.fr

Adresse : 1, rue Clémence Bonde 58260 La Machine

PAROLE À

NOËL FUMAT
POUR LE GROUPE DES ÉLUS COMMUNISTES ET RÉPUBLICAINS

Nous venons d'adopter le budget primitif 2018, n'empêche que des inquiétudes restent, nous sommes dans un contexte particulièrement « flou » et incertain pour plusieurs raisons :

- Refonte globale de la fiscalité dont on ne sait encore rien
- Suppression de la taxe d'habitation compensée on se sait comment
- 13 milliards d'euros de coupe budgétaire durant le mandat envers les collectivités territoriales

A La Machine nous avons perdu, entre 2014 et 2017, 151 214 euros sur la dotation forfaitaire soit

35 %, la preuve est faite que le gouvernement MACRON demande aux collectivités de dégager des excédents pour combler son propre déficit. C'est d'autant plus scandaleux quand on sait que 60 à 80 milliards d'euros s'évaluent chaque

année dans les paradis fiscaux. Cela s'apparente ni plus ni moins à un cadrage budgétaire, alors que les collectivités territoriales représentent 70 % de l'investissement public. Faut-il rappeler au Président de la République que les communes ne sont pas un service déconcentré de l'Etat.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, c'est l'autonomie fiscale des collectivités qui est attaquée, c'est la disparition des communes qui est déjà bien engagée.

Quant à la promesse de compensation intégrale, on sait ce qu'il en a été du RSA pour le département, des dizaines de millions d'euros restent à charge chaque année pour la Nièvre et les départements. Les communes doivent s'administrer librement, pour cela la constitution indique qu'elles doivent bénéficier des ressources dont elles peuvent disposer librement.

La Commune reste la cellule de base de la démocratie.



ÉTAT CIVIL

LA BAGUE AU DOIGT

Liste des mariages non-exhaustive : certains époux n'ayant pas souhaité la publication dans la presse.
Du 30 novembre 2017 au 30 novembre 2018,
9 mariages ont été célébrés.

- **LIEBEN Anthony**
PRIVOSEC Elodie Tatiana
17 mars 2018
- **JACQUET Nicolas Jean Roger**
KIPA Adeline Jeanne Madeleine
6 mai 2018
- **CHAUSSARD Nicolas Vincent**
VINCENT Virginie Stéphanie
7 juillet 2018
- **MONTBRUN Julien Claude Jean-Michel**
DOS SANTOS Dorothee Isabelle Sandra
7 juillet 2018
- **GOSSE Mickaël David**
THIERRY Emilie Michelle
14 juillet 2018
- **RAES Florian Hervé Emmanuel**
DAUMAS Anaïs Pauline
14 septembre 2018
- **CHARMOT Fabien Gérard**
DUMONT Delphine
15 septembre 2018
- **VALLON Bernard Charles Georges**
VACHELOT Annie
15 septembre 2018



UNE PENSÉE

- **SZYMEZAK Génia**
8 décembre 2017 - 83 ans
- **DAVID Max Serge Guy**
13 décembre 2017 - 88 ans
- **WITECKI Patrice**
18 décembre 2017 - 59 ans
- **JACOB Nathalie Liliane épouse LUCAS**
08 janvier 2018 - 51 ans
- **TOINQUO Léopold**
06 janvier 2018 - 98 ans
- **VACHOT Bernard Michel**
12 janvier 2018 - 60 ans
- **DAIGNAUD Alain Michel**
21 janvier 2018 - 69 ans
- **CARRÉ Andrée Augustine épouse PERGHER**
5 février 2018 - 86 ans
- **PARLY Léliane Danielle**
11 février 2018 - 77 ans
- **PRILLIEUX Jacqueline Monique veuve FORSTER**
14 février 2018 - 63 ans
- **DAVID Bernard Edouard**
23 février 2018 - 71 ans
- **KIRIAZOPOULOS Catherine Danielle veuve MERCIER**
28 février 2018 - 90 ans
- **CORDILLOT Jacqueline Lucienne veuve PUZENAT**
03 mars 2018 - 94 ans
- **ROSSIGNOL Louis Mathurin**
05 mars 2018 - 68 ans
- **BABIJ Stanisława veuve KRZYZANIAK**
12 mars 2018 - 88 ans
- **PEREIRA MARTINS Maria veuve MARTINS MARQUES**
26 mars 2018 - 82 ans
- **NOLL Yolande Jacqueline veuve BOSQUIER**
27 mars 2018 - 75 ans
- **JAN Martin**
30 mars 2018 - 86 ans
- **DELABALLE Suzanne veuve BOLUT**
23 avril 2018 - 88 ans
- **LAPETITE Christiane veuve MAZUR**
20 avril 2018 - 81 ans
- **MARCEAU Lionel Jean Pierre**
22 mai 2018 - 65 ans
- **LEBAS Corinne Véronique Jacqueline**
épouse STANISLAWEK
24 mai 2018 - 55 ans
- **VETILLARD Michel Emile**
25 juin 2018 - 74 ans
- **CHAUDILLON Gérard Aimé**
03 juillet 2018 - 87 ans
- **METIER Gérard Just Julien**
09 juillet 2018 - 64 ans
- **BERNOT Renée épouse FOIRIEN**
20 juillet 2018 - 86 ans
- **DUC Philippe**
26 juillet 2018 - 56 ans
- **BRIEZ Michel**
11 août 2018 - 75 ans
- **DE CAMPOS LOMBA Manuel**
16 août 2018 - 79 ans
- **TISSIER Roland Roger**
26 août 2018 - 85 ans
- **GUYOT Jean-Marc**
22 août 2018 - 65 ans
- **COURTOIS Mireille Andrée veuve KLEJNICKI**
30 août 2018 - 67 ans
- **NATY Charles Maurice**
1^{er} septembre 2018 - 86 ans
- **POTIN René Marcel**
2 avril 2018 - 90 ans
- **WILHELM Yvon André**
17 septembre 2018 - 68 ans
- **FOLLEREAU Alice veuve NIOT**
24 septembre 2018 - 79 ans
- **DALI Mostefa**
30 septembre 2018 - 67 ans
- **SCHAUENBOURG Guy Charles**
28 septembre 2018 - 75 ans
- **LEVASSEUR Monique Madeleine Renée**
veuve LAMBERT
11 octobre 2018 - 80 ans
- **HARVEY Raymond**
9 novembre 2018 - 83 ans
- **CARRÉ Claire veuve CHUCHMACZ**
13 novembre 2018 - 87 ans
- **TALPIN Jean Alexandre**
27 novembre 2018 - 96 ans

Liste arrêtée au 30 novembre 2018

BIENVENUE BÉBÉS

NAISSANCES

Liste arrêtée au 30 novembre 2017.

Liste des naissances non-exhaustive : certains parents n'ayant pas souhaité la publication dans la presse. Du 30 novembre 2017 au 30 novembre 2018, 18 naissances ont été enregistrées.

- LAFAILLE Thaïs Yvonne Muriel
7 janvier 2018 - NEVERS
- VINCENT Anna Nathalie Valérie
10 janvier 2018 - MOULINS
- LIEBEN Eloane Céline Mélodie
13 mai 2018 - DIJON
- LENFANT Julia
26 juillet 2018 - MOULINS
- MORAND Ruben Marcel Jean
8 novembre 2018 - MOULINS
- MIJEON Maxence Alexandre
23 novembre 2018 - NEVERS



LA SOURIS VERTE



Afin de répondre aux besoins et demandes des familles, des professionnelles de la petite enfance sont présentes pour assurer le bien-être physique et affectif des enfants âgés de 3 mois à 3 ans accueillis.

LES ACTIONS 2018

- rencontre avec les résidents du Foyer résidence de la Maison des Roses lors d'un atelier « raconte tapis, comptines »
- participation à l'Echappée lecture en partenariat avec la bibliothèque municipale
- Spectacle musical à Anlezy
- Activité Baby Hand en partenariat avec le club de Hand Ball de La Machine
- Partenariat avec le centre socio culturel de La Machine, animation de la salle d'attente lors des consultations PMI

Le multi accueil offre un mode de garde régulier ou ponctuel selon les besoins de parents du lundi au jeudi de 8h45 à 17h30 et le vendredi de 8h45 à 12h

DÉCHETTERIE



RAPPEL

La Copine - 58300 Champvert - 03 86 25 12 18

- Apport limité à 1m³/jour pour les particuliers uniquement.
- Tous passages supplémentaires seront facturés 6 euros.
- Les particuliers ont droit à 24 passages gratuits à l'année.
- Les usagers entrant sur la déchetterie en acceptent automatiquement le règlement.
- Les sacs distribués par la communauté de communes sont exclusivement réservés à la collecte et sont donc interdits en déchetterie (sacs jaunes, bleus et roses)
- Les sacs achetés en grandes surfaces sont admis en déchetterie.
- La récupération est interdite.
- Les enfants de moins de 14 ans ainsi que les animaux doivent rester dans les véhicules.
- Le nombre maximum de véhicule autorisé sur la déchetterie est de 6.
- Entrée interdite sur la déchetterie avec votre véhicule par la sortie, cela provoque un dérèglement de la barrière automatique.
- Les usagers ayant terminé le vidage de leurs déchets, doivent quitter la déchetterie.

ECO-MOBILIER



Une benne éco-mobilier est à la disposition des usagers mais qu'est-ce que c'est ?

D'une manière générale, tous les meubles permettant de poser, s'asseoir, ranger, dormir sont soumis à l'éco-participation. Voici les 10 catégories concernées : meubles de salon, séjour, salle à manger ; meubles d'appoint ; meubles de chambre à coucher ; literie ; meubles de bureau ; meubles de cuisine ; meubles de salle de bains ; sièges.

DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES



Il est rappelé que les dépôts d'une part, d'ordures ménagères, même enfermées dans des sacs et d'autre part, d'encombrants, effectués notamment aux abords des points propreté (containers à verre) constituent des abandons sauvages de déchets sur la voie publique (ou dans ses dépendances) et donc des infractions sanctionnées par la loi pénale.

Des instructions précises de surveillance, prévention et répression ont été données aux personnels de police qui ont déjà verbalisé plusieurs contrevenants. A savoir que pour les encombrants, il est possible de prendre rendez-vous avec la déchetterie (CCSN) : 03.86.25.12.18 afin de les faire enlever gratuitement et ce, dans la limite d'1m³.

OCCUPATION DES TROTTOIRS



Il est rappelé que tout dépôt de matériaux sur les trottoirs est soumis à autorisation expresse délivrée par la mairie, sur présentation d'une demande écrite (imprimé à retirer en mairie) et que l'inobservation de cette disposition expose son auteur au paiement d'une contravention de voirie.

Il est par ailleurs précisé que les sacs poubelles et les encombrants doivent **être sortis seulement quelques heures avant** le passage des véhicules affectés à leur ramassage et non maintenus en place après ce dit passage.

Toute occupation de la voirie communale, pour un usage qui n'est pas son usage normal ou dans des conditions excédant cet usage constitue une occupation temporaire qui nécessite de la part du service gestionnaire de la voirie ayant à charge la police de la conservation :

- soit une autorisation de voirie (permission de voirie, permis de stationnement) comme le stipule l'article L.113-2 du Code de la voirie routière,
- soit, si l'occupation du domaine public routier résulte de la loi, un accord d'occupation ou de voirie.

BIEN VIVRE À LA MACHINE

NETTOIEMENT DES TROTTOIRS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE



La commune de La Machine assure le nettoyage du domaine public routier. Toutefois, les riverains d'une voie publique sont tenus de nettoyer (ou de faire nettoyer) leur partie de trottoir et caniveau sur toute la largeur, au droit de leur façade et en limite de propriété, conformément au Règlement Sanitaire Départemental.

TROTTOIRS ET NEIGE



En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Les riverains sont tenus de déneiger le trottoir devant chez eux. Cette règle s'applique au propriétaire de la maison ou au locataire si celle-ci est louée. S'il s'agit d'un immeuble en copropriété, cette obligation incombe au syndic de copropriété. Le riverain ne respectant pas ses obligations peut voir sa responsabilité engagée lorsqu'un piéton est victime d'une chute sur son trottoir (article 99-8 du Règlement Sanitaire Départemental).

L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC



Le long des voies communales, l'article R. 116 du Code de la voirie routière punit d'une amende, au titre de la police de la conservation, le fait d'établir ou de laisser croître, en l'absence d'autorisation, des arbres ou des haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public. Toute plantation nouvelle en deçà de cette limite constitue une infraction et les plantations existantes sont soumises à une obligation d'élagage des branches et des racines à l'aplomb de la voie, à la diligence des propriétaires, ou à défaut par une mesure d'office de l'administration et aux frais de ces derniers. Dans les deux cas, le maire peut, en vertu des pouvoirs de police qu'il détient sur le fondement de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la commodité du passage.

ENTRETIEN DES TERRAINS



Il est instamment rappelé aux personnes concernées (propriétaires et locataires) que divers textes législatifs et réglementaires, leur font obligation de maintenir les abords de leur habitation (jardins et terrains attenants) en bon état d'entretien, notamment en assurant la destruction des ronciers, le fauchage des hautes herbes et l'enlèvement d'immondices. Le non-respect de ces recommandations expose à des procès-verbaux et les contrevenants pourront être poursuivis conformément à la loi.

L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION



L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou pire un danger pour les usagers du domaine public.

BIEN VIVRE

À LA MACHINE



L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ



Il peut arriver que la végétation plantée par un voisin finisse par gêner. Lorsque les branches ou le feuillage des plantations dépassent les limites séparatives de deux propriétés, une demande d'élagage peut être effectuée de la part du propriétaire voisin. En revanche, il est interdit de couper des branches qui dépassent sans l'accord du propriétaire de la plantation (sauf lorsqu'il s'agit de racines ou de ronces).

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. Lorsque des plantations ne respectent pas les distances obligatoires au niveau des limites séparatives avec le voisinage, une demande d'élagage ou d'arrachage peut être effectuée de la part du propriétaire.

Définie par l'article 671 du Code civil, la distance minimale entre les plantations et la limite séparative des propriétés doit être de :

- 50 cm pour les plantations de moins de 2 m de haut,
- 2 m pour les plantations de plus de 2 m de haut.

LE BRULAGE DES DÉCHETS : UNE PRATIQUE INTERDITE



La circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, incluant les déchets verts, est interdit.

Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est interdit.

Sont considérés comme déchets verts :

- les résidus d'élagages,
- de taille de haies et d'arbustes,
- de débroussaillage,
- les tontes de pelouses,
- les feuilles mortes...

Cette interdiction concerne les particuliers et les professionnels. La raison principale de cette interdiction est la pollution importante générée par la combustion de déchets végétaux, encore plus forte s'ils sont humides. Les fumées chargées de composés cancérogènes sont dangereuses pour la santé. Il en va aussi du respect des règles de bon voisinage. Le non-respect de cette interdiction entraîne une amende de 3^{ème} classe.

LES NUISANCES SONORES



Afin de protéger la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité est interdit, de jour comme de nuit.

Il est rappelé à l'ensemble de la population que les émissions sonores sont réglementées par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1989 qui stipule que :

- Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants susceptibles de provenir de réglages ou réparation de moteurs de véhicules à moteur non conformes à la réglementation en vigueur, de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice
- Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures, propres à éviter une gêne pour le voisinage.



LA MACHINE À RIRE 2018

Pour la 10^{ème} édition du festival La Machine à Rire, l'équipe a souhaité mettre les petits plats dans les grands en proposant deux rendez-vous.

Le premier rendez-vous s'est déroulé fin juin avec la traditionnelle soirée café-théâtre avec la participation des jeunes talents. Concours qui a vu Céline Francès et Didou se voir décerner respectivement les prix du jury et du public.



Le lendemain, l'association a souhaité marquer le coup en proposant au public une soirée unique avec le retour de quelques primés du festival. Timothée Poissonnet, Nilson José, Philippe Roche, Antoine Demor, Thibaud Choplin et Margot Winch ont donc conçu un spectacle pour cette grande occasion. Fous rires en cascades lors de cette soirée qui restera à coup sûr gravée dans les mémoires du public présent.

IL ETAIT UNE FOIS JEAN-MARIE BIGARD...



Dernier rendez-vous de ce festival anniversaire samedi 8 décembre à la salle polyvalente de La Machine. Soirée Lancée par Antoine Demors, présentateur officiel du festival La Machine à rire.

L'humoriste a, pendant deux heures, offert une compilation de tous ses sketches. Avant son entrée en scène, Didou (prix du public) et Céline Frances (prix du jury), jeunes humoristes primés cette année à La Machine, ont été applaudis en première partie.

Pour la 11^{ème} édition du festival tout reste encore à finaliser... Plusieurs questions se posent à nous.. Devons-nous créer une structure spécialement dédiée pour le festival, devons-nous prévoir une date plus appropriée pour aller au spectacle ?? Aussi un futur fonctionnement avec l'école du socle est en réflexion afin de faire participer les jeunes du territoire sur le Festival La Machine à Rire.

L'équipe du festival se réunira très bientôt afin de vous préparer 10 prochaines éditions à la hauteur des premières avec bien entendu un accent donné aux jeunes talents, véritable raison d'exister de ce festival.



LES ASSOCIATIONS

LES ASSOCIATIONS DE LA MACHINE

ACL - Association Culture et Loisirs

Mme. VINGDIOLET Marie-Christine - 6 ter, rue René Page - 03.86.50.94.08

ACDLM - Association cycliste Decize La Machine

M. BONIFACE Jean-Claude - 1, rue Boyer - 58300 DECIZE - 03.86.25.58.74

ADMR - Association d'aide en milieu rural

M. LEMOINE Fernand - Place de la Victoire - 03.86.50.48.63

ALFA Aéronautique

M. GROS Jean Luc - 19 Rue Jules Renard Rue du Tunnel
58300 NEVERS - 03.86.59.13.57

Amacosmi et les amis du Musée de la Mine

M. DELLA TOFFOLA Aldino - Rue du Puits Henri - 03.86.50.42.77

Amicale du Personnel Communal

M. TILLIER Anthony, Mairie de La Machine - 03 86 50 49 00

Amicale de la Classe 63 de La Machine et ses environs

M. MOLLIN Jacques - 7 Rue de Varsovie - 03.86.50.43.69

Amicale des Sapeurs-Pompiers

M. GOSSE Mikaël - Rue Clémence Bonde - 03.86.50.93.44

Association des Donneurs de Sang

M. MAILLOT Jacques - Ville-Langy - 03.86.60.27.09

A.R.A.C

M. DESCHAMPS Jean - 1 Quater rue de Decize - Puits des Minimes
03.86.50.46.93

A.S.C.E.P.

Mme. LEREU Flore - Ecole primaire - 03.86.50.82.87

A.S.A.M.A

M. DESCHAMPS Jean - 1 Quater rue de Decize - Puits des Minimes -
03.86.50.84.18

Asso Euro des Handicapés Moteurs

Foyer des Marizys - 03.86.50.46.75

Bain Douche Jeunes

Mme. POLIER Pauline - Place des Fusillés - 03.86.50.88.94

Bibliothèque Municipale

M. BALOURDET Pascal - Mairie de LA MACHINE - 03.86.50.90.41

Centre Socio-Culturel

Mme BRESARD Claudine - 3, avenue de la République - 03.86.50.84.97

Comité de Jumelage Stronie Slaskie

Mme. GOLOB Mauricette - 1, rue de Varsovie - 03.86.50.43.26

Comité des Fêtes des Baraques

M. MOREAU Thierry - 22, Rue René Page - 03.86.50.87.72



Comité du Grand Prix Cycliste

M. BLANCHARD Serge - 26, rue Daniel Michel - liste rouge

Ecole de musique

Mme DURAND Diane - Les Glénons - 03.86.50.42.65

Fashion Machine's

Mme DIAS FERNANDES Maryline - 36, rue Jean Jaurès - 06.12.67.19.36

F.N.A.C.A

M. MARCINIAK Edmond - 46, Rue P. Vaillant Couturier - 03.86.50.98.42

Fréquence du Morvan

M. MINOIS Jean-Pierre - 20, Rue Gustave Grillas - 03.86.50.91.30

Générations mouvement

Mme GOLOB Mauricette - 1, rue de Varsovie - 03.86.50.43.26

Halte-garderie La Souris Verte

Parc des Glénons - 03.86.50.43.77

Handball Club La Machine

Mme. MADELENAT Déborah, M. WALSEWSKI Yohann - 1, Av de la République -
06.98.84.96.17 - 06.34.14.08.56

JM TEAM 2CV

M. LAGOUTTE - 31 rue Gustave Grillas - La Machine

La Gaule Machinoise et Champivertine

M. CISZAK Gérard - Le Bourg - 58270 VILLE-LANGY - 03.86.60.28.69

La Pétanque Machinoise

M. BOUCHIER David - 10, Rue Daniel Michel - 03.86.50.42.42

Les Ballets Machinois

M. PAUTET Pascal - 21, Rue du Champs Rouge
58300 SAINT LEGER DES VIGNES - 03.86.25.51.07

L.S.R - Loisirs et Solidarité des Retraités

Mme JAMME Monique - 21 rue Gmerek - 03.86.50.88.68

O.M.S - Office Municipal des Sports

M. GIRARD Pascal - 4 Rue Pergaud - 06.81.80.88.71

Orchestre d'Harmonie de la Ville de La Machine

M. ROLLAT - 43 Ter Rue Daniel Michel - 06.11.93.71.76

Orchestr'all

M. BRALET Michel - Le Petit Sauvigny - 58270 ANLEZY - 03.86.60.27.94

Tennis Club La Machine

M. GIRARD Jean-Marc - 15, rue de la Gendarmerie - 03.86.50.98.37 - 06.81.13.65.75

U.N.S.S

M. THEVENET Pascal - Collège Jean Rostand - 03.86.50.82.57

U.F.M Athlétisme

Mr COTET Bruno - Rue Jules Pravieux - 06.89.97.64.81

U.F.M Gymnastique

Mme.DUMONT Delphine - 57, Avenue de la République - 07.69.00.29.87

U.F.M Football

M.CHARMOT Gérard - Route du Pré Charpin

Vie Libre

M. MARTIN Daniel - 83, Chemin au Bois Bourgeot - 58300 St LEGER-DES-VIGNES -
03.86.25.31.78

Virtual Against Cancer

M. WANTZ - 10 rue Hector Berlioz - 07.82.20.84.83



V.A.C. VIRTUAL AGAINST CANCER



« Donne toujours à tes yeux l'éblouissement qu'ils attendent »

VIRTUAL AGAINST CANCER est une association loi 1901 engagée dans la lutte contre le cancer.

Elle a été créée par **Éric Wantz**, pilote réel et virtuel - agent A.F.I.S. Rérodrome Flight Information Service, malade du cancer depuis 5 ans et **Dominique Favre**, P.A.C Air France, élève pilote et CEO de la compagnie virtuelle **CARAVAIRES**.

VIRTUAL AGAINST CANCER a pour but de mettre au service d'une grande association « **TOUT LE MONDE CONTRE LE CANCER** » des moyens virtuels et la force de leur réseau afin de sensibiliser au besoin d'argent pour la recherche et l'accompagnement des malades. Ces actions seront :

- d'organiser des manifestations dans le monde virtuel de la simulation aérienne au service de la lutte contre le cancer.
- d'aller à la rencontre des enfants avec notre simulateur, travailler avec les centres de cancérologie pédiatrique afin d'améliorer la qualité de vie des enfants et parents.
- de participer à la récolte de fonds nécessaires à la recherche pour éradiquer cette maladie.
- de créer un lieu de vie dans le sud nivernais pour l'accueil, l'écoute, et l'information sur les pathologies cancéreuses des enfants et des adultes.

Leurs moyens virtuels sont actuellement composés de deux cockpits :

- Le premier est installé dans leur local à l'Office Municipal des Sports - Espace Marie Curie - Place de la Victoire 58260 La Machine.
- Le second, mobile celui-ci, est destiné à participer aux manifestations/événements.

Un troisième est actuellement en construction dans le lycée professionnel Pierre Bérégovoy dans le cadre d'un projet pédagogique avec la filière bois.

Ces équipements bénéficient d'un vrai pouvoir d'attraction et permettent d'attirer et d'initier le grand public aux techniques de l'aviation virtuelle en le sensibilisant à notre cause.



Ils disposent également d'une antenne sur l'aéroport de La Rochelle dans les locaux de notre partenaire C.G.O.A. Ces moyens virtuels permettent la découverte du pilotage, une initiation au monde de l'aviation, et la découverte du vol en réseau.

Cet espace offre un lieu d'accueil et de convivialité pour échanger et se ressourcer. C'est aussi un point info cancer où vous trouverez des documentations et de l'information.





AGENDA 2019

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Janvier

Vendredi 4, rifles de la Pétanque Machinoise
 Mercredi 9, 18 h, salle des fêtes, Vœux de la Municipalité
 Vendredi 11, rifles de Bain Douche Jeunes
 Vendredi 18, rifles du Handball Club La Machine
 Samedi 19, La Nuit de la Lecture - Bibliothèque
 Vendredi 25, rifles du collège Jean Rostand
 Samedi 26, soirée du Handball Club La Machine

Février

Vendredi 1^{er}, rifles des Fashion Machine's
 Vendredi 8, rifles des Ballets Machinois
 Vendredi 15, rifles l'Office Municipal des Sports
 Vendredi 22, rifles de l'UFM Football

Mars

Vendredi 1^{er}, rifles de l'UFM Gymnastique
 Vendredi 8, rifles de l'Asama
 Samedi 9, soirée de l'UFM Football
 Dimanche 16, repas de Génération Mouvement
 Mardi 19, commémoration du 19-Mars 1962
 Vendredi 22, rifles de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de La Machine
 Dimanche 24 mars, repas des Aînés de la commune
 Dimanche 31 mars au dimanche 7 Avril, 22^{ème} Exposition de Peintures, à l'Espace des Galibots
 Vendredi 29, rifles du Tennis Club La Machine

Avril

Vendredi 5, rifles de l'Arac
 Dimanche 7, Carnaval organisé par le Centre Socio Culturel
 Vendredi 12, rifles de Génération Mouvement
 Vendredi 19, rifles de Bain Douche Jeunes
 Dimanche 28, concert de printemps de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de La Machine
 Mardi 30, rifles du Handball Club La Machine
 Mardi 30, commémoration de Fond Judas
 Mardi 30, Journée Nationale de la Déportation

Mai

Vendredi 3, rifles des Ballets Machinois
 Mardi 7, rifles de Bain Douche Jeunes
 Mercredi 7, commémoration du 8 Mai 1945
 Vendredi 10, rifles de l'Asama
 Vendredi 17, rifles l'Office Municipal des Sports
 Vendredi 24, rifles de l'UFM Gymnastique
 Vendredi 31, rifles de l'UFM Football

Juin

Vendredi 7, rifles des Fashion Machine's
 Vendredi 14, rifles de Génération Mouvement
 Mardi 18, appel du 18-Juin
 Vendredi 21, rifles du Handball Club La Machine
 Vendredi 21 au dimanche 7 juillet, tournoi "adulte" du Tennis Club La Machine
 Samedi 22, arrivée de l'étape du TNN
 Samedi 29 Juin, Le Salon des Familles – Centre Socio Culturel



Juillet

Samedi 13, Festivités du 14-Juillet sur le site de l'Etang Grénetier
 Du Lundi 15 au Samedi 20 Juillet, Semaine Bien Être sur le site des Glénons

Août

14-15 et 16 août, Fête patronale et diverses animations
 Mercredi 14, retraite aux flambeaux
 Jeudi 15, vide grenier
 Vendredi 16, 63^{ème} Grand prix cycliste de La Machine

Septembre

Attente du calendrier

Octobre

Dimanche 6 octobre – course nature de la forêt des Minimes
 Du lundi 7 au vendredi 11 octobre, Semaine Bleue – Centre Socio Culturel

Novembre

Lundi 11, commémoration du 11-Novembre 1918
 Attente du calendrier

Décembre

Dimanche 8 décembre, cross de l'Etang Grenetier
 Attente du calendrier

BALADES 2019 ORGANISÉES PAR MAC ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

5 janvier : Champvert
 19 janvier : Saint Léger des Vignes (place du 11 Novembre)
 2 février : Ville Langy
 16 février : Sougy sur Loire
 2 mars : Frasnay Reugny (Place de la Mairie)
 16 mars : Druy Parigny
 30 mars : Avril sur Loire (Pont de Beaugy)
 13 avril : Decize (Stade Nautique)
 27 avril : La Machine
 11 mai : Devay
 25 mai : Trois Vèvres
 8 juin : Saint Germain Chassenay

Le départ de La Machine se fait Place de la Victoire à 13h30



DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019



RECENSEMENT
de la population 2019

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

UN VÉRITABLE OUTIL POUR LES ÉLUS



RECENSEMENT
de la population

C'EST GRÂCE AUX DONNÉES
COLLECTÉES QUE L'ON PEUT
CONCEVOIR ET RÉALISER
LES PETITS ET LES GRANDS
PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



Définir les politiques
publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



Établir la contribution
de l'État au budget
des communes

Décider des services,
des équipements collectifs
et des programmes
de rénovation

Définir le nombre d'élus
au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES
ET LES ASSOCIATIONS



Ouvrir de nouveaux
commerces
Construire des nouveaux
logements



Pour l'ensemble
de la population

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

AVANT LA COLLECTE



Recrutement
et formation
des agents
recenseurs
par la mairie



Constitution
de la liste
des adresses
à enquêter



Tournée de reconnaissance
pour avertir du passage
de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur
de la notice pour répondre au
recensement en ligne sur
www.le-recensement-et-moi.fr ou
des questionnaires papier (qu'il viendra
récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise
en compte de tous les logements
par la commune

APRÈS LA COLLECTE



Certification
de la collecte
par le maire



Transmission
des questionnaires papier
à la direction régionale
de l'Insee (les réponses en
ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires
papier et traitement
confidentiel des données

Vérification et validation
des résultats par l'Insee



Communication des chiffres
aux maires et au grand public



MERCI DE RÉSERVER UN BON ACCUEIL À NOS AGENTS RECENSEURS

BOUCHELIER Catherine, GUYOT Annick, KAISI Houda, MARCEAU Laurent, NELY Astrid, FLAUSS Denise,
CHARASSE Jean Claude, HAFFNER Francis.



VIE PRATIQUE

PHARMACIES DE GARDE DE JANVIER À JUIN 2019

● du 4 au 5 Janvier 2019

Pharmacie Trouart
6, route de Moulins – DORNES

● du 11 au 13 janvier 2019

Pharmacie Bureau
24, quai Lacharme – CERCY-LA-TOUR

● du 18 au 20 janvier 2019

Pharmacie Bal-Lecointe
95, avenue Louis-Coudant – CERCY-LA-TOUR

● du 25 au 27 janvier 2019

Pharmacie Saint-Just
17, place Saint-Just – DECIZE

● du 1 au 3 février 2019

Pharmacie Souillard
19, route de Luzy – FOURS

● du 8 au 10 février 2019

Pharmacie Rignaud
58, route Nationale – SAINT-LEGER DES VIGNES

● du 15 au 17 février 2019

Pharmacie Saint-Aré
12, route de Moulins – DECIZE

● du 22 au 24 février 2019

Pharmacie du Temps – Bellon-Bernier
13, avenue de la République – LA MACHINE

● du 1 au 3 mars 2019

Pharmacie Marcon
44, avenue de la République – LA MACHINE

● du 8 au 10 mars 2019

Pharmacie Debrousse
37, rue de la République – DECIZE

● du 15 au 17 mars 2019

Pharmacie Lapetoule-Vieussens
3 bis, rue Théodore de Banville – LUCENAY LES AIX

● du 22 au 24 mars 2019

Pharmacie Trouart
6, route de Moulins – DORNES

● du 29 au 31 mars 2019

Pharmacie Souillard
19, route de Luzy – FOURS

● du 5 au 7 avril 2019

Pharmacie Bal-Lecointe
95, avenue Louis-Coudant – CERCY-LA-TOUR

● du 12 au 14 avril 2019

Pharmacie Saint-Just
17, place Saint-Just – DECIZE

● du 19 au 22 avril 2019

Pharmacie Bureau
24, quai Lacharme – CERCY-LA-TOUR

● du 26 au 1er mai 2019

Pharmacie Rignaud
58, route Nationale – SAINT-LEGER DES VIGNES

● du 3 au 5 mai et du 7 au 8 mai 2019

Pharmacie Saint-Aré
12, route de Moulins – DECIZE

● du 10 au 12 mai 2019

Pharmacie Marcon
44, avenue de la République – LA MACHINE

● du 17 au 19 mai 2019

Pharmacie du Temps – Bellon-Bernier
13, avenue de la République – LA MACHINE

● du 24 au 26 mai 2019

Pharmacie Lapetoule-Vieussens
3 bis, rue Théodore de Banville – LUCENAY LES AIX

● du 29 au 30 mai 2019

Pharmacie Marcon
44, avenue de la République – LA MACHINE

● du 31 mai au 2 juin 2019

Pharmacie Debrousse
37, rue de la République – DECIZE

● du 7 au 10 juin 2019

Pharmacie Saint-Just
17, place Saint-Just – DECIZE

● du 14 au 16 juin 2019

Pharmacie Bureau
24, quai Lacharme – CERCY-LA-TOUR

● du 21 au 23 juin 2019

Pharmacie Bal-Lecointe
5, avenue Louis-Coudant – CERCY-LA-TOUR

● du 28 au 30 juin 2019

Pharmacie Trouart
6, route de Moulins – DORNES

NUMEROS UTILES

- Samu : 15
- Police Secours : 17
- Pompiers : 18
- Urgences (numéro unique) : 112
- Centre antipoison : 01 40 05 48 48

QUELQUES CONSEILS

LES NOUVEAUX MOYENS DE TRANSPORT URBAIN

Il s'agit par exemple des trottinettes électriques, gyropodes, monocycles et hoverboards (mini véhicules monoplaces 100 % électriques à une ou deux roues). En l'état de la législation actuelle, il convient de savoir :

- Qu'il n'y a pas d'âge minimum légal pour les piloter. C'est seulement déconseillé aux enfants de moins de 10 ans en raison du problème de poids insuffisant. En effet, la plupart des modèles demandent un poids minimal de 20 kilos.
- Qu'ils ne sont pas autorisés à circuler sur les voies de circulation.
- Qu'ils sont de ce fait considérés comme des piétons, tolérés sur les trottoirs et zones piétonnes en respectant les piétons au sens des articles R 412-34 et R 412-43 du code de la route.
- Que la prise d'une assurance est obligatoire - responsabilité civile minimum, au sens de l'article L 211-1 du code des assurances.

LES ACHATS SUR INTERNET – LE DROIT À RETRACTATION

En cas d'achat par correspondance, ou en ligne par internet vous avez le droit à rétractation sans avoir à justifier des raisons et sans pénalités. Le délai est de 14 jours à compter de la réception du colis (achat d'un objet) ou à compter de l'acceptation de l'offre (prestation d'un service).

Le courrier (sur papier libre ou formulaire dont il existe des modèles sur internet) est à adresser en recommandé. Le remboursement doit intervenir dans les 14 jours qui suivent la date à laquelle le professionnel a eu connaissance de la lettre de rétractation.

LA BRIGADE NUMERIQUE DE GENDARMERIE DE RENNES

Fondée le 27 février 2018, elle a la charge de dialoguer avec les citoyens de la France entière via INTERNET et de répondre à tous types de questions (Sujets de sécurité, protection des données personnelles sur le net, voisinage, sécurité routière, aide à la pré-plainte en ligne ou accès à la plate-forme « PHAROS » pour signaler les contenus illicites internet).

L'accueil se réalise 7 jours sur 7 et 24H / 24. Pour se connecter, se rendre sur le site : gendarmerie.interieur.gouv.fr et aller à la boîte de dialogue ouverte à cet effet. L'échange est direct avec un gendarme en ligne.



MAIRIE DE LA MACHINE
PLACE DE LA VICTOIRE
58260 LA MACHINE
TÉL : 03 86 50 49 00
ADMINISTRATION@MAIRIE-LA-MACHINE.FR

Horaires d'ouverture

Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 du Mardi au Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
 Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

MARQUAGE & PANNEAUX ROUTIERS



SIGNANET TEL. 03 86 77 13 05
signanet26@wanadoo.fr
pour une route plus sûre

ETS GUILBAULT
 Machines Agricoles et Mécanisme



SEAN SAINT PIERRE-L'ÉVÊQUE
 35, avenue Georges Clémenceau
 03 86 57 41 15
 88340 CÉPHY-LA-TORRE
 3 km route de Dole
 03 86 51 24 00

BOULANGERIE – PATISserie
BRUNO RAVERY
 39, av. de la République – 58260 LA MACHINE
Tél. 03.86.50.84.94



SAS HYDR'ELEC
 Création et maintenance
 dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement
 Electrotechnique, Automatismes, Hydraulique & Traitements
 Z.A La Badelle - 68270 SAINT-BENIN-D'AZY - Tél. 03 86 58 48 18 - Fax. 03 86 58 55 99
 Mail : sas.hydrélec@orange.fr - www.hydrélec-68.com



NICOLAS ENTREPRENEUR

- **ÉLECTRICITÉ**
PLOMBERIE/ CHAUFFAGE
- **SOLS / PEINTURES**
- **ISOLATIONS**
CLOISONS SÈCHES
- **COUVERTURES/ FAÇADES**

DEVIS GRATUIT

06 66 15 12 00

MIGNON Étude, réalisation
d'outillages de presse
Electro-érosion à fil et enfonçage
Rectification de profils - Mécanique de précision
Z.I. Les Gléniers - 58260 LA MACHINE - Tél. 03.86.50.48.13 - Fax. 03.86.50.86.94
Internet : www.sso-mignon.fr

DISTRI CLUB MEDICAL Vente & Location de
MATÉRIEL MÉDICAL
Particuliers - Professionnels
50, avenue de la République - 58260 LA MACHINE
Tél. : 03 86 30 91 80 - contact50@districlubmedical.com

SASU GUILLET-PIRON
Menuiserie-Bois-PVC-Alu
3 rue des Coupes
58260 LA MACHINE
Tél. 06.46.28.53.53
marvine.guillet@gmail.com

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET D'OPERATIONS DE V.I.D.
a2i
10 rue de la République - 58260 LA MACHINE
Tél. 03 86 50 80 61 - Fax 03 86 50 80 62
Site Web : www.a2i-technique.com

PHARMACIE DU TEMPS
13 Avenue de la République - 58260 LA MACHINE
Tél : 03.86.50.80.07

vival CHARLY ET DENISE
Distribution CASINO
37 Avenue de la République
58260 LA MACHINE
Tél. 03 86 50 80 86

VGB FRANCE
PREFABRIQUES
Route Industrielle du Pré Charpin
ZI Les Fontaines Douces
58260 La Machine
Tél. : (0333) 3 86 30 72 18
info@vgbfrance.fr
www.vgbfrance.fr
www.facebook.com/vgbfrance

Entreprise FERNANDES
CHAUFFAGE toutes énergies
PLOMBERIE - SANITAIRE
Salle de bain - Climatisation - Poêle à granulés
13 rue Roger SALENGRO - 58260 LA MACHINE
Tél. 03 86 50 43 65 - Fax 03 86 50 41 85

Hôtel des Mineurs 35 av. de la république
58260 La Machine
SALLE DE BANQUET
MENU PERSONNALISÉ
SUR DEMANDE
hoteldesmineurs@orange.fr
03.86.50.80.61
Soirée Etape
Traiteur
Salle de réception
Site WEB :
www.hotel-restaurant-la-machine.com

« A L'ÉTANG GRENETIER, LA NEIGE NOUS MURMURE D'UNE VOIE BLANCHE »

WWW.MAIRIE-LA-MACHINE.FR

